

**Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale**

**Séance plénière  
du vendredi 24 octobre 2003**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

EXCUSES	153
QUESTIONS D'ACTUALITE	
— Question d'actualité de M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « le financement par les régions du coût des interruptions de carrière de leur personnel »	153
— Question d'actualité de M. Alain Adriaens à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « la révision éventuelle de la circulaire sur les parkings »	153
— Question d'actualité de M. Yaron Pesztat à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « la publicité dans la presse sur les travaux pouvant être réalisés sans permis »	154

**Brusselse Hoofdstedelijke Raad**

**Plenaire vergadering  
van vrijdag 24 oktober 2003**

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VERONTSCHULDIGD	153
DRINGENDE VRAGEN	
— Dringende vraag van de heer Jean-Pierre Cornelissen aan de heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de financiering door de gewesten van de kostprijs van de loopbaanonderbreking van het personeel »	153
— Dringende vraag van de heer Alain Adriaens aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de eventuele herziening van de omzendbrief over de parkeerruimten »	154
— Dringende vraag van de heer M. Yaron Pesztat aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de bekendmaking in de pers betreffende de werken die zonder vergunning kunnen worden uitgevoerd »	154

	Pages		Blz.
INTERPELLATIONS	—	INTERPELLATIES	—
— Interpellation de M. Alain Adriaens à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « la gestion de l'épisode de pollution par l'ozone de cet été et la transposition des directives européennes concernées »	155	— Interpellatie van de heer Alain Adriaens tot de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de aanpak van het ozonprobleem van de voorbije zomer en de omzetting van de desbetreffende Europese richtlijnen »	156
Discussion — <i>Orateurs</i> : <b>M. Alain Adriaens, Mme Anne Van Asbroeck, MM. Joseph Parmentier et Didier Gosuin</b> , ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur	155	Bespreking — <i>Sprekers</i> : <b>de heer Alain Adriaens, mevrouw Anne Van Asbroeck, de heren Joseph Parmentier et Didier Gosuin</b> , minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel	156
— Interpellation de Mme Anne Van Asbroeck à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « le soutien d'initiatives axées sur le développement durable »	163	— Interpellatie van mevrouw Anne Van Asbroeck tot de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de ondersteuning van initiatieven rond duurzame ontwikkeling »	163
Discussion — <i>Orateurs</i> : <b>Mme Anne Van Asbroeck, MM. Alain Adriaens et Didier Gosuin</b> , ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur	163	Bespreking — <i>Sprekers</i> : <b>mevrouw Anne Van Asbroeck, de heren Alain Adriaens et Didier Gosuin</b> , minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel	163
— Interpellation de M. Walter Vandenbossche à MM. Pascal Smet, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, et Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement, concernant « la sécurité incendie et la sécurité dans les immeubles de logements sociaux de la Région de Bruxelles-Capitale »	165	— Interpellatie van de heer Walter Vandenbossche tot de heren Pascal Smet, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, en Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Huisvesting, betreffende « de brandveiligheid en de veiligheid in sociale woonblokken van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest »	165
Discussion — <i>Orateurs</i> : <b>M. Walter Vandenbossche, Mme Marie-Rose Geuten, MM. Jos Van Assche, Alain Daems, Christos Doulkeridis, Michel Lemaire et Alain Hutchinson</b> , secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement	165	Bespreking — <i>Sprekers</i> : <b>de heer Walter Vandenbossche, mevrouw Marie-Rose Geuten, de heren Jos Van Assche, Alain Daems, Christos Doulkeridis, Michel Lemaire et Alain Hutchinson</b> , staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Huisvesting	165
FAIT PERSONNEL	170	PERSOONLIJK FEIT	170
QUESTIONS ORALES		MONDELINGE VRAGEN	
— Question orale de M. Vincent De Wolf à M. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de		— Mondelinge vraag van de heer Vincent De Wolf aan de heer Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaat-	

	Pages		Blz.
	—		—
l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le plaidoyer pour un assouplissement des modalités à la vente par les communes et les centres publics d'aide sociale de certains immeubles »	171	selijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het pleidooi voor een versoepeling van de voorwaarden voor de verkoop van sommige gebouwen door de gemeenten en de OCMW's »	171
— Question orale de M. Walter Vandenbossche à MM. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, et Pascal Smet, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « les conséquences pour la Région bruxelloise de l'enquête de la Banque centrale européenne sur l'efficacité des autorités publiques dans les Etats membres de l'Union européenne »	172	— Mondelinge vraag van de heer Walter Vandenbossche aan de heren Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, en Pascal Smet, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de consequenties voor het Brussels Gewest van de studie van de Europese Centrale Bank omtrent de efficiëntie van de overheden van de Europese lidstaten »	172
— Question orale de Mme Marie-Jeanne Riquet à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « le soutien aux centres d'entreprises »	173	— Mondelinge vraag van mevrouw Marie-Jeanne Riquet aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de steun aan de bedrijventra »	173
— Question orale de M. Alain Daems à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « l'existence ou non d'une crise du logement en Région bruxelloise »	176	— Mondelinge vraag van de heer Alain Daems aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « het al dan niet bestaan van een huisvestingscrisis in het Brussels Gewest »	176
— Question orale de M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement, concernant « le transfert de la dette du FADELS vers les sociétés régionales du logement »	178	— Mondelinge vraag van de heer Jean-Pierre Cornelissen aan de heer Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Huisvesting, betreffende « de overdracht van de schuld van het ALESH naar de gewestelijke huisvestingsmaatschappijen »	178
— Question orale de M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement, concernant « l'élection des conseils consultatifs de locataires »	179	— Mondelinge vraag van de heer Jean-Pierre Cornelissen aan de heer Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Huisvesting, betreffende « de verkiezing van de huurdersadviesraden »	179
DEMANDE D'AUTORISATION DE POURSUITES A CHARGE D'UN MEMBRE DU CONSEIL	181	VERZOEK TOT MACHTIGING TOT VERVOLGING VAN EEN LID VAN DE RAAD	181
VOTES NOMINATIFS		NAAMSTEMMINGEN	181
— Vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple déposé en conclusion de la déclaration de politique générale du gouvernement déposé par Mme Marion Lemesre, M. Rudi Vervoort, Mme Brigitte Grouwels et M. Sven Gatz	181	— Naamstemming over de eenvoudige motie ingediend tot besluit van de algemene beleidsverklaring van de regering ingediend door mevrouw Marion Lemesre, de heer Rudi Vervoort, mevrouw Brigitte Grouwels en de heer Sven Gatz	182
			151

	Pages		Blz.
	—		—
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 3 décembre 1992 relative à l'exploitation et au développement du canal, du port, de l'avant-port et de leurs dépendances dans la Région de Bruxelles-Capitale, et la loi du 5 mai 1936 fixant le statut des capitaines de port (n <sup>os</sup> A-449/1 et 2 – 2002/2003)	182	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 3 december 1992 betreffende de exploitatie en de ontwikkeling van het kanaal, de haven, de voorhaven en de aanhorigheden ervan in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, en van de wet van 5 mei 1936 tot vaststelling van het statuut der havenkapiteins (nrs A-449/1 en 2 – 2002/2003)	182

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 35.*

*De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur.*

**Mme la Présidente.** — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 24 octobre 2003.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 24 oktober 2003 geopend.

EXCUSES

VERONTSCHULDIGD

**Mme la Présidente.** — Ont prié d'excuser leur absence : MM. Didier van Eyll, Denis Grimberghs, Olivier de Clippele, Dominiek Lootens-Stael, Mmes Danielle Caron, Amina Derbaki Sbaï et Caroline Persoons.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heren Didier van Eyll, Denis Grimberghs, Olivier de Clippele, Dominiek Lootens-Stael, mevrouw Danielle Caron, mevrouw Amina Derbaki Sbaï en mevrouw Caroline Persoons.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT « LE FINANCEMENT PAR LES REGIONS DU COUT DES INTERRUPTIONS DE CARRIERE DE LEUR PERSONNEL »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN AAN DE HEER GUY VANHENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAARAMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREF-**

**FENDE « DE FINANCIERING DOOR DE GEWESTEN VAN DE KOSTPRIJS VAN DE LOOPBAANONDERBREKINGEN VAN HET PERSONEEL »**

**Mme la Présidente.** — M. Jean-Pierre Cornelissen a la parole pour poser sa question.

**M. Jean-Pierre Cornelissen.** — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, j'ai découvert hier dans la presse que le gouvernement fédéral aurait l'intention de transférer vers les régions et les communautés une dépense qui est actuellement du ressort du fédéral et qui concerne l'ONEM. Il s'agit de transférer aux régions et aux communautés la charge que représentent les interruptions de carrière du personnel des régions et communautés, dont le montant était jusqu'à présent pris en charge par le fédéral.

Je voudrais savoir si notre ministre des Finances a déjà chiffré la charge qui en résulterait pour la Région de Bruxelles ? En fonction de ce chiffre, le ministre estime-t-il opportun que le gouvernement saisisse le comité de concertation de la question ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Pascal Smet, secrétaire d'Etat, qui répondra en lieu et place de M. Guy Vanhengel, ministre.

**M. Pascal Smet,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, le gouvernement n'est pas encore au courant du contenu exact de cette mesure. Nous n'avons donc encore rien chiffré puisque nous ignorons tout des modalités et du contenu. Nous avons tenté de prendre contact afin d'en savoir plus au sujet de cette décision mais sans succès, vu le peu de temps dont nous avons disposé. Je puis toutefois informer M. Cornelissen que plus ou moins 268 fonctionnaires du ministère et des OIP sont en interruption de carrière, dont 156 à plein temps et les autres à mi-temps. Dès que nous connaissons le contenu exact de cette mesure, nous prendrons les dispositions nécessaires.

**M. Jean-Pierre Cornelissen.** — Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire d'Etat. Il est intéressant de connaître déjà le nombre de personnes qui sont concernées. Je suis désolé d'avoir agi comme Lucky Luke qui tire plus vite que son ombre. Je ne manquerai pas d'interroger à nouveau le ministre des Finances dès que nous disposerons d'éléments plus précis. Il semble que l'annonce de cette mesure soit fondée et il convient donc d'être vigilant.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN ADRIAENS A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE**

**BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, CONCERNANT « LA REVISION EVENTUELLE DE LA CIRCULAIRE SUR LES PARKINGS »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ADRIAENSAAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE EVENTUELE HERZIENING VAN DE OMZENDBRIEF OVER DE PARKEER-RUIMTEN »**

**Mme la Présidente.** — M. Alain Adriaens a la parole pour poser sa question.

**M. Alain Adriaens.** — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, comme la plupart des parlementaires, je le suppose, j'ai reçu hier la revue *Entreprendre* de l'Union des Entreprises de Bruxelles et de la Chambre du Commerce et d'Industrie de Bruxelles. J'y ai pris connaissance d'un article qui n'est pas inintéressant puisqu'il fait état d'un dialogue entre le secrétaire général de l'UEB, M. Thonon, et un membre du gouvernement, notre nouveau secrétaire d'Etat à la Mobilité. M. Smet y déclare à propos de la circulaire sur les parkings : « Je ne suis pas un fanatique de cette circulaire sur les parkings, je suis même prêt à en rediscuter parce que ceux qui ne trouveront pas une place de parking iront mettre leur voiture ailleurs dans le quartier. ».

Je rappelle qu'il a fallu près de quinze ans pour supprimer la triste circulaire De Saeger et la remplacer par une circulaire dite numéro 18, puisque vous ne lui avez pas donné vote nom, Monsieur le Secrétaire d'Etat, ce qui est une preuve de modestie. Cette circulaire numéro 18 date d'il y a à peine un an et voilà qu'un membre du gouvernement la remet en question. Je sais que l'UEB n'est pas très favorable à cette mesure mais notre Assemblée tout entière avait souhaité que l'on tente d'arrêter les pompes à voitures que sont les parkings situés sous les immeubles de bureaux et le gouvernement avait, fort heureusement, suivi cette idée générale.

Le lobbying de UEB réussirait-il à faire changer d'avis le gouvernement ? Etes-vous en train d'étudier une révision de cette circulaire ou s'agit-il d'une erreur de jeunesse d'un membre du gouvernement ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

**M. Willem Draps,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Madame la Présidente, M. Adriaens a rappelé de manière fort objective le *modus operandi* qui m'a animé — et qui était d'ailleurs repris dans la déclaration gouvernementale — concernant l'indispensable révision de la vieille circulaire qui déterminait le nombre d'emplacements de parking obligatoire lorsqu'on construisait de nouveaux bâtiments de bureaux ou de logements à Bruxelles. M. Adriaens a rappelé que le but poursuivi, même si les effets de cette circulaire ne se feront sentir qu'à très long terme puisqu'elle ne vise que les nouvelles constructions, était effectivement de réduire le rôle de pompe à voitures

qu'exercent les parkings souterrains ou les nouveaux emplacements de parking créés dans notre région urbaine.

D'aucuns ont dit que j'étais encore trop laxiste en définissant dans les quatre zones concernées les normes que vous connaissez. D'autres estiment, au contraire, et apparemment notre nouveau collègue au gouvernement est de cet avis, que je suis trop rigoriste. Je pense que la circulaire est un point d'équilibre, qu'elle est l'art du possible en l'espèce, et j'espère qu'à terme, elle marquera clairement notre volonté, qui me semble aussi la vôtre, de réduire l'attractivité du déplacement en auto, particulièrement vers les bureaux.

Je voudrais terminer en disant qu'il n'entre nullement dans mes intentions ni dans celles du gouvernement de réviser cette circulaire qui a été adoptée il y a à peine un peu plus d'un an.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. YARON PESZTAT A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, CONCERNANT « LA PUBLICITE DANS LA PRESSE SUR LES TRAVAUX POUVANT ETRE REALISES SANS PERMIS »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER YARON PESZTAT AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE BEKENDMAKING IN DE PERS BETREFFENDE DE WERKEN DIE ZONDER VERGUNNING KUNNEN WORDEN UITGEVOERD »**

**Mme la Présidente.** — M. Yaron Pesztat a la parole pour poser sa question.

**M. Yaron Pesztat.** — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, j'ai découvert dans la presse, comme tout le monde j'imagine, une extraordinaire publicité montrant un couple — bien sympathique — de démolisseurs, qui s'appêtent à effectuer dans leur logement des travaux qu'on peut supposer importants, vu le matériel très performant dont ils sont équipés. Mais il manque le titre : Allez-y, c'est permis. Cette publicité émane du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, qui vante les dispositions relatives aux travaux qui peuvent être réalisés sans permis.

La publicité a ses droits communicationnels et je sais qu'il faut « y aller fort » pour que les gens comprennent mais je me demande, Monsieur le Secrétaire d'Etat, si vous n'y êtes-vous pas allé trop fort, sachant que des travaux irréguliers se réalisent encore trop souvent en Région bruxelloise et que ni la région ni les communes ne disposent du personnel nécessaire pour poursuivre toutes ces infractions. C'est un véritable problème dont nous débattons régulièrement. Or vous incitez ici les gens, sans autre forme d'explication, à entreprendre tout simplement des travaux sans permis. Etait-il opportun d'y aller aussi fort dans cette publicité, vu l'absence de moyens pour poursuivre ces infractions et même pour mener une campagne d'information et de prévention ? Nous avons longuement débattu ici de dossiers célèbres, notamment celui de la rue Van Elewijck, relatif aux transformations de châssis sans permis. Ne craignez-vous pas d'inciter les gens à entreprendre des travaux sans

demander de permis, y compris des travaux pour lesquels un permis est exigé par la loi, malgré les modifications fort intéressantes que vous y avez apportées ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

**M. Willem Draps,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Madame la Présidente, le jeune couple que M. Pesztat a exhibé est équipé d'une ponceuse, d'un masque, d'une foreuse à percussion et non d'un marteau-piqueur. Je ne crois pas que c'est avec des outils de ce type que l'on peut détruire des logements ou effectuer des travaux de gros œuvre dans un immeuble.

Trève de plaisanterie. Comme vous l'avez dit, Monsieur Pesztat, il s'agit d'une campagne et donc, le but est d'attirer l'attention. Sur quoi ? Sur le fait que le gouvernement a pris un nouvel arrêté définissant ce qu'on appelle les travaux de minime importance, qui soit sont purement et simplement dispensés de permis, soit ne nécessitent plus l'avis du fonctionnaire délégué de la région, pour lesquels les communes peuvent rapidement délivrer seules et en toute autonomie une autorisation, un permis d'urbanisme.

Le toutes boîtes, le *leaflet* qui accompagne la campagne renvoie uniquement à une brochure, laquelle est disponible dans les services d'urbanisme de toutes les communes. De manière didactique et synthétique, mais également exhaustive, cette brochure est une mine de renseignements permettant de déterminer avec beaucoup d'exactitude ce qui nécessite ou non un permis d'urbanisme.

Il y a effectivement des avancées. Demain, on pourra placer, sauf dans le patrimoine classé, sauf à certains endroits, des velux, c'est-à-dire des tabatières en toiture sans permis. Vous savez parfaitement qu'il en est déjà ainsi dans la pratique. Pour ce qui est de la problématique des antennes paraboliques, on maintient évidemment des permis pour toutes les antennes visibles depuis la voirie mais on autorise, dans certaines limites et avec certains matériaux, les antennes sur les façades arrières. Sur ce point précis, ayant constaté la situation qui prévaut dans la ville, il était illusoire de vouloir en revenir à une stricte application de l'ordonnance de 1991 concernant les antennes paraboliques, puisque dans les faits, les communes elles-mêmes sont dépassées par le phénomène.

De plus, des décisions ont été prises par la Cour européenne de Luxembourg selon lesquelles le fait d'imposer dans tous les cas un permis d'urbanisme pour les dites antennes constitue une entrave à la liberté des communications.

Ces exemples vous montrent qu'en réalité, il était nécessaire de modifier l'arrêté sur les travaux de minime importance. Le seul objectif poursuivi par la campagne est de renvoyer au texte qui est disponible dans les services de l'urbanisme.

**Mme la Présidente.** — Que voulez-vous savoir de plus, Monsieur Pesztat ?

**M. Yaron Pesztat.** — Sans vouloir remettre en cause le contenu des modifications de l'ordonnance, je souhaitais simplement attirer

l'attention du secrétaire d'Etat sur le fait que je crains que l'on n'incite les gens à réaliser des travaux sans permis, ce qu'ils ont déjà tendance à faire naturellement. J'espère que les gens liront attentivement la brochure, mais j'ai des doutes. Nous verrons comment les choses évolueront. Je ne serais pas étonné que nous soyons confrontés à quelques cas de personnes qui réaliseront des travaux sans permis et qui se justifieront en se référant à cette publicité.

**M. Willem Draps,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — On peut parfaitement travailler chez soi avec une foreuse ou une perceuse, sans permis.

**M. Yaron Pesztat.** — Vus de loin, leurs travaux paraissent beaucoup plus inquiétants ...

**Mme la Présidente.** — L'essentiel est de ne pas persuader les gens qu'ils peuvent construire un *duivenkot* illégalement à l'arrière de leur maison.

Nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

— *La séance plénière est suspendue à 14 h 50.*

*De plenaire vergadering wordt geschorst om 14.50 uur.*

— *Elle est reprise à 15 h 05.*

*Ze wordt hevat om 15.05 uur.*

**Mme la Présidente.** — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

## INTERPELLATIONS

## INTERPELLATIES

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

**INTERPELLATION DE M. ALAIN ADRIAENS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LA GESTION DE L'EPISODE DE POLLUTION PAR L'OZONE DE CET ETE ET LA TRANSPOSITION DES DIRECTIVES EUROPEENNES CONCERNEES »**

*Discussion*

**INTERPELLATIE VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS TOT DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE AANPAK VAN HET OZONPROBLEEM VAN DE VOORBIJE ZOMER EN DE OMZETTING VAN DE DESBETREFFENDE EUROPESE RICHTLIJNEN »**

*Bespreking*

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Adriaens pour développer son interpellation.

**M. Alain Adriaens.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, cet été, le soleil nous a gratifiés de chaudes et de magnifiques journées. Hélas, en conséquence de cette canicule, l'ozone, ce polluant secondaire de l'air, qui se forme sous l'action du rayonnement solaire à partir des précurseurs que sont les dioxydes d'azote et les COV, était largement présent et a généré de nombreux troubles de santé, particulièrement chez les personnes sensibles. Une première étude qui me paraît très optimiste parle d'un excès de décès de près de 150 personnes.

Dès le mois de mai et jusqu'au mois de septembre, on a assisté à de nombreux dépassements des seuils d'effets sur la santé, à savoir 72 jours de dépassement sur 126 jours mesurés; les seuils d'information ont été dépassés à vingt reprises et ceux d'alerte quatre fois seulement et ceci en de nombreux endroits de Belgique.

Rappelons que le seuil d'alerte est fixé désormais à 240 microgrammes/m<sup>3</sup>, seuil au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de toute la population et à partir duquel des mesures doivent être prises immédiatement. Ce ne fut pas le cas.

Le seuil d'information, dépassé à vingt reprises, a atteint 180 microgrammes/m<sup>3</sup>, seuil au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes sensibles : personnes âgées, enfants, personnes — et elles sont nombreuses — ayant des problèmes respiratoires. A partir de ce moment-là des informations actualisées sont nécessaires.

Avec les changements climatiques que nous connaissons et l'élévation des températures moyennes ambiantes, facteurs favorisant également la formation d'ozone, il est à craindre que les périodes de smog photochimique d'été, comme on appelle ce phénomène, soient toujours plus nombreuses si nous n'agissons pas rapidement.

Je sais, Monsieur le Ministre, que vous débattiez, avec vos collègues du fédéral et des deux autres régions, d'un plan à moyen et à long terme et notamment qu'en date du 4 septembre, le gouvernement vous a chargé en tant que ministre de l'Environnement, de rédiger et de transmettre une note intitulée « Position de la Région bruxelloise en vue de limiter les polluants troposphériques ... ».

Cependant, cela ne vous dispense pas d'agir dès maintenant. Quand on sait combien il est difficile d'arriver à un consensus entre neuf autorités différentes, qui se retrouvent dans cette fameuse réunion, le risque est grand de perdre beaucoup de temps, et que le dénominateur commun auquel vous arrivez sera probablement très

bas. Aussi, je souhaite vous interroger tant sur ce que vous allez défendre auprès de vos huit partenaires que sur les mesures prises dans notre région pour enrayer les pics d'ozone ou plutôt, cet été, les plateaux d'ozone, que sur la manière dont les directives européennes, pourtant assez contraignantes, ont été transposées et appliquées surtout en Région bruxelloise.

Pourquoi, les mesures pourtant prévues dans l'arrêté du gouvernement du 18 avril 2002 en application de la Directive 2002/3/CE du 12 février 2002 relative à l'ozone dans l'air ambiant, concernant l'information du public en cas de dépassement du seuil de 180 µg/m<sup>3</sup> et les actions à mener en cas de dépassement du seuil d'alerte de 240 µg/m<sup>3</sup>, n'ont-elles pas été appliquées cet été ni en Région bruxelloise, ni dans les autres régions ?

Cette directive prescrit notamment aux Etats-membres et donc à la région de « *veiller à ce que des informations actualisées soient rendues accessibles de manière systématique au public, ainsi qu'aux organismes de protection de l'environnement, associations de consommateurs, organismes de santé et les organismes représentant les groupes sensibles; ces informations sont mises à jour quotidiennement et lorsque cela est nécessaire et réalisable, toutes les heures* ».

Or, si vous vous contentez des informations données par le site Internet de la cellule CELINE, cela n'est pas suffisant. L'objectif de la directive n'est donc pas réellement rencontré.

D'abord, en consultant le site Internet de la Cellule CELINE, qui rend accessibles les données notamment en ce qui concerne les valeurs mesurées par les différentes stations et relatives à l'ozone dans l'air ambiant, nous avons relevé une série de manquements par rapport aux exigences d'information :

- certains jours, plusieurs stations ne sont pas disponibles, ce qui empêche la population de connaître le niveau de la qualité de l'air dans les régions concernées;
- les prévisions des concentrations d'ozone sont rarement disponibles pour le surlendemain et parfois même pas disponibles pour le lendemain, ce qui ne rencontre pas l'objectif d'une démarche prévisionnelle;
- tant le bulletin de la qualité de l'air que l'historique d'ozone ne se réfèrent qu'au seuil de 180 µg/m<sup>3</sup> sur une heure et pas au seuil de protection de la santé est de 120 µg/m<sup>3</sup> sur 8 heures alors que ce seuil est également prescrit comme référence d'information par la Directive 2002/3.

1. Pouvez-vous nous expliquer les raisons de ces manquements du site officiel d'information et quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour y remédier ?

De toute façon, l'accès aux informations essentielles seulement via un site internet ne permet pas à une majorité des citoyens d'y accéder. Il faut donc prévoir d'autres moyens.

Les médias radiophoniques, télévisuels et écrits ont été très déficients en août 2003. De manière plus globale, lors des informations météorologiques, ils indiquent d'une manière générale les dépasse-



ments des seuils d'information ou d'alerte et les mesures de confinement pour les personnes à risques. Par contre, aucune précision n'est donnée sur les lieux ou régions de dépassement, le type de seuil dépassé, l'heure à laquelle le seuil a été dépassé et la durée de ce dépassement, la concentration moyenne la plus élevée observée pendant une heure et pendant 8 heures, les prévisions pour l'après-midi ou les jours suivants, les zones géographiques des dépassements prévus du seuil d'information et/ou d'alerte, l'évolution prévue dans la pollution (amélioration, stabilisation ou détérioration).

Les informations diffusées par les médias sont très brèves.

Beaucoup plus grave encore, aucune information n'a été donnée sur les mesures précises destinées à réduire la pollution ou l'exposition de celle-ci : aucune indication sur les principaux secteurs d'activités sources de la pollution, aucune recommandation quant aux mesures destinées à réduire les émissions. On se contente de conseiller aux victimes de s'enfermer chez elles : les « vieux », les enfants et les malades, dans la cave !

2. Quelles mesures vont-elles être prises pour que l'information destinée au grand public soit complète et accessible ?

Je crois me rappeler que lors des discussions sur l'ordonnance « air » en 1999, le ministre s'était engagé à agir auprès des grands quotidiens afin d'obtenir des bulletins journaliers sur la qualité de l'air en parallèle avec les prévisions météo. De toute évidence, cette démarche n'a pas été couronnée de succès.

En fait, le constat est plutôt alarmant en ce qui concerne la gestion des pics d'ozone de cet été. On peut constater que les mesures, pourtant prévues dans l'arrêté régional du 18 avril 2002 concernant l'information du public en cas de dépassement du seuil de  $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$  et les actions à mener en cas de dépassement du seuil d'alerte de  $240 \mu\text{g}/\text{m}^3$ , n'ont pas été appliquées.

D'autre part, la Directive 2002/3/CE du 12 février 2002 relative à l'ozone dans l'air ambiant demande « d'établir la liste des zones où les niveaux d'ozone dans l'air ambiant dépassent les valeurs-cibles, liste qui doit être transmise à la Commission européenne chaque année et, pour la première fois, au plus tard le 30 septembre 2003 ». On vient de dépasser cette date. Pouvez-vous donc nous dire, Monsieur le Ministre, si la liste a bien été transmise pour la Région bruxelloise et nous en communiquer le contenu ? Ne fut-ce qu'en annexe, elle m'intéresserait.

La Directive enjoint aussi d'établir des plans d'actions indiquant des mesures spécifiques à prendre à court terme, compte tenu des situations locales particulières, pour les zones où existe un risque de dépassement du seuil d'alerte et dans les zones où il y a un dépassement de la valeur limite augmentée de la marge de dépassement.

3. Pouvez-vous me dire, Monsieur le Ministre, où en est l'élaboration d'un tel plan et dans quel délai il sera opérationnel en Région bruxelloise ?

De même, on peut se poser des questions quant à l'application de la Directive 2001/81/CE du 23 octobre 2001 fixant les plafonds d'émission nationaux pour certains polluants atmosphériques, transposée par l'arrêté du gouvernement du 3 juin 2003.

On constate que l'arrêté régional ne transpose que partiellement cette Directive, notamment en ce qui concerne l'absence de fixation de plafonds pour les sources mobiles.

Ce n'est sans doute pas innocent. Par rapport à la fixation des plafonds d'émission, l'on constate que les objectifs inscrits dans l'arrêté du 3 juin 2003 ne correspondent pas à ceux fixés par la Directive. En effet, celle-ci fixe des plafonds globaux des émissions par pays et par substance incluant toutes les sources d'émission, qu'elles soient fixes ou mobiles. Or, il apparaît que pour les sources mobiles, aucun plafond n'a été défini. Pourtant, à l'analyse juridique que nous avons fait réaliser, il apparaît clairement que les régions sont pleinement compétentes pour les émissions dans l'environnement, y compris pour les moyens de transport. Le fédéral n'est compétent que pour la fixation des normes de produits, comme par exemple les nouveaux véhicules mis en vente sur le marché. Pour les normes d'émission, ce sont les régions qui sont compétentes. Dès lors, sachant que l'échéance pour la transposition de la directive était le 9 septembre dernier, pouvez-vous nous préciser les plafonds que vous avez ou devriez fixer en ce qui concerne les sources mobiles ?

Par ailleurs, la Directive prévoit également que les Etats membres élaborent, au plus tard pour le 1<sup>er</sup> octobre 2002, des *programmes de réduction progressive des émissions* dans le but de se conformer au moins aux plafonds d'émission indiqués au plus tard en 2010. Le délai prescrit par la directive est donc déjà largement dépassé.

A quelle échéance comptez-vous enfin élaborer un tel programme de mesures opérationnelles ?

Enfin, la directive précise que les Etats membres doivent établir et mettre à jour chaque année des inventaires des émissions et des projections jusqu'en 2010, date butoir. Chaque année, le 31 décembre au plus tard, les Etats membres doivent communiquer leurs inventaires définitifs pour l'avant-dernière année et leurs inventaires provisoires pour l'année écoulée. Personnellement, je n'ai pas eu connaissance de tels inventaires, notamment pour l'année 2001 qui devraient être réalisés depuis neuf mois. Où peut-on trouver de tels inventaires prévus par la Directive européenne ? Tout est-il fait pour qu'on ait accès à ces documents ?

Je vous ai posé beaucoup de questions assez techniques, Monsieur le Ministre, qui n'intéressent peut-être pas la majorité de nos collègues. Cependant, je dois vous dire que ce qui s'est passé cet été dans les trois régions — et pas uniquement dans la nôtre — et au fédéral, m'a personnellement indigné. Cela fait vingt-cinq ans que je fais de la politique, je ne m'indigne plus facilement, mais ce qui s'est passé cet été était vraiment irresponsable, j'ose le dire. Une situation climatique assez exceptionnelle donnait l'occasion aux pouvoirs publics de sensibiliser la population aux responsabilités qui sont les siennes et de lui conseiller les gestes à même de réduire les causes de la pollution à l'ozone. Au lieu de cela, on a eu droit, soit au silence pour le mieux, soit à des discours qui se voulaient rassurants et qui, en fait, donnait une image d'impuissance collective vraiment désolante. De toute évidence, certains considèrent nos concitoyens comme des enfants gâtés que l'on ne peut contrarier, même en leur faisant savoir par exemple que l'utilisation excessive des transports individuels a des conséquences très négatives sur la santé publique. Des études nous ont prouvé que l'ozone tue et tout ce que les pouvoirs publics disent, c'est : « il n'y a rien à faire ou alors ce sera dans très très longtemps ». C'est évidemment faux et le scientifique que je suis est

aussi indigné de voir comment on tord certaines données pour accréditer cette idée d'impuissance.

Quand on connaît les causes humaines d'une pollution — et on a dit que les précurseurs de l'ozone proviennent de 40 à 60 % des véhicules automobiles —, l'on sait ce sur quoi il faut agir pour la stopper. Que l'on ne vienne pas me dire que, peut-être dans certaines circonstances et à certains moments, diminuer les sources de pollution pourrait augmenter localement, pendant un temps très court, la pollution. C'est peut-être vrai mais quand la baignoire déborde, le fait de dire qu'il ne faut pas fermer le robinet parce qu'en mettant le pied dans la baignoire, je vais la faire déborder un peu plus, est complètement irresponsable. Puisqu'on connaît les causes du problème, on peut agir sur celles-ci sauf si la volonté politique est absente. Or, c'est bien cette dernière qui fait défaut.

Je ne dirai pas que les discours tenus par la région sont les plus désastreux. Le fédéral et d'autres régions ont tenu des discours encore plus indignes, mais vous ni personne n'avez fait grand chose, cet été. Personnellement, je n'admets pas que l'on se cache derrière de pseudo causes techniques pour ne pas reconnaître que l'on ne veut pas donner la priorité à la santé publique et qu'on l'accorde à d'autres valeurs plus automobiles.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, des réponses que vous voudrez bien me donner. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan mevrouw Anne Van Asbroeck.

**Mevrouw Anne Van Asbroeck.** — Mevrouw de Voorzitter, Mijnheer de Minister, Collega's, in augustus 2003 werd er twaalf dagen op rij gemeld dat de ozonconcentraties te hoog waren. Het dodenaantal in Frankrijk toont concreet wat wetenschappers al lang weten: hoge temperaturen in combinatie met vervuiling veroorzaken een stijging van het aantal overlijdens.

Verhofstadt I pakte uit met het ozonplan 2000-2003: beperken van autoverkeer, aanmoedigen van het gebruik van het openbaar vervoer, aanscherpen van technische controles, promotie van schone voertuigen, fiscale maatregelen enzovoort. De federale overheid werkte nauw samen met de gewesten.

Het gaat wel allemaal verschrikkelijk traag. België klaagt dat Europa maatregelen tegenhoudt; Vlaanderen klaagt dat de federale regering treuzelt. In ieder geval zijn er veel te weinig van de in mei 2000 voorgestelde maatregelen in de praktijk omgezet. Dat blijkt ook uit een rondvraag bij de administratie. Bijna systematisch ontbreken de koninklijke besluiten. Er wordt nu voor de zoveelste keer aan de alarmbel getrokken: federaal minister van Leefmilieu, Freya Van den Bossche riep een tiental federale en gewestelijke kabinetten samen om een nieuw plan klaar te stomen. In het najaar moet dat plan worden voorgesteld. Er is dus heel wat werk op de plank. Voorts kon minister Van den Bossche kwijt dat al de maatregelen uit het plan 2000-2003 uitgevoerd zullen worden en dat het oude plan niet ver genoeg gaat.

De structurele maatregelen in het Brussels ozonbeleid zijn de volgende: strengere uitstootnormen voor bedrijven, controle op verwarmingsinstallaties, bedrijfsvervoerplannen en 20 procent milieuvriendelijke vervoersmiddelen bij de administratie. Dat zijn voor het

beleid essentiële pijlers. Die maatregelen moeten ook zo snel mogelijk worden uitgevoerd.

Laten we even kijken naar de stand van zaken in verband met de systematische controle van de verwarmingsinstallaties. Het gewest heeft twee technici om de controles uit te voeren. Van een systematische controle kan er dus moeilijk sprake zijn. Ongeveer 60 procent van de gasinstallaties komt niet eens in aanmerking. Ik verklaar me nader. Er wordt enkel gereageerd op berichten of klachten van geaggregeerde technici die tekortkomingen hebben vastgesteld. Er is inderdaad een overeenkomst met de sector. Het merendeel van de werken wordt echter uitgevoerd door niet-geaggregeerde technici. Bovendien kan de controleurs de toegang tot de gebouwen op elk moment ontzegd worden. Kortom, dat alles is niet echt hoopgevend.

Anderzijds zijn de uitvoeringsbesluiten die bepalen dat 20 procent van de vervoersmiddelen bij de administratie milieuvriendelijk moeten zijn, eindelijk uitgevaardigd. De ordonnantie dateert wel van 1999.

Ook de bedrijfsvervoerplannen lijken stilaan vorm te krijgen. Ze zijn evenwel op geen enkele manier afdwingbaar. Theoretisch moeten zij mee worden opgenomen in de milieuvergunning, maar er kan nooit worden gegarandeerd dat ze in de praktijk worden toegepast. Er kunnen evenmin sancties worden opgelegd.

Mijn vragen zijn de volgende. Mijnheer de Minister, wat is uw visie op het plan 2000-2003? Hoe evalueert de Brusselse regering de uitvoering van het plan? Welke lering zult u daaruit trekken voor een volgend plan?

Wat zijn de resultaten van de brainstormingsessie op het kabinet-Van den Bossche op 21 augustus?

Welke accenten zal Brussel leggen in de nieuwe voorstellen?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Joseph Parmentier.

**M. Joseph Parmentier.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, je m'associe sans réserve aux questions posées par mon collègue Alain Adriaens. J'aimerais cependant y ajouter quelques éléments. Très humblement, je voudrais dire qu'il ne suffit pas de mesurer le niveau de la pollution, il faut aussi prendre des mesures pratiques pour la combattre. J'irai donc un peu plus loin que M. Adriaens puisqu'au PS, nous nous efforçons d'être plutôt des gestionnaires que des visionnaires. Si je puis partager l'idée qu'il faut informer la population dans des périodes critiques de pics de concentration de polluants, en rendant cette information accessible pour tous, y compris ceux qui n'ont pas accès à l'Internet, je pense que nous devrions aussi mettre en place au plus vite des instruments pratiques pour maîtriser les émanations nocives générées par les sources polluantes mobiles, c'est-à-dire, entre autres, les véhicules qui empruntent les voies publiques de notre région. Je ne parlerai pas aujourd'hui des autres sources fixes comme le chauffage domestique ou les émanations des entreprises industrielles.

Etant donné que la pollution se moque des frontières régionales, c'est effectivement à un niveau transrégional qu'il convient d'agir, même si, institutionnellement, c'est la région qui est compétente pour fixer des seuils.

Pour pouvoir appliquer les normes que nous fixerons, il faut pouvoir aussi maîtriser les données scientifiques objectives d'émissions polluantes pour tous les types de véhicules. Or, Monsieur le Ministre, vous ne disposez pas de ces renseignements. En effet, ces données ne sont actuellement pas collectées par l'administration fédérale en charge de l'immatriculation des véhicules automobiles pour l'ensemble du parc.

J'aimerais que notre région insiste tout particulièrement auprès du ministre fédéral de la Mobilité et des Transports, plus célèbre dans le domaine aérien que terrestre, pour que ces données soient collectées, analysées et communiquées à nos instances régionales. Sans cet instrument, les normes seront inutiles. Il nous faut des bases sérieuses qui ne peuvent être construites que par la synergie des expertises à tous les niveaux.

D'autre part, la seule méthode socialement acceptable pour lutter contre cette congestion de la circulation est d'améliorer sans cesse l'offre de systèmes de transports publics au moyen de véhicules propres. Je suggère aussi que les pouvoirs publics montrent l'exemple et que tous les véhicules neufs acquis par les services de la région ou des pararégionaux, de la voiture de fonction du ministre jusqu'au camion des éboueurs ou des bus de la STIB, soient des véhicules dont la conception offre toutes les garanties de préservation de l'environnement.

Ceci doit être un critère majeur dans les cahiers de charges pour les marchés d'équipement automobiles. J'aimerais que toute acquisition future prévoie, par exemple, que chaque voiture achetée doit respecter la norme européenne la plus sévère (actuellement Euro 4).

Notre région est par ailleurs compétente pour ce qui a trait à la fiscalité automobile (taxe de mise en circulation, taxe de circulation et eurovignette). J'ai appris que la Wallonie étudie sérieusement la possibilité de taxer les véhicules en fonction des kilomètres parcourus, c'est ce qu'on appelle le « *road pricing* ». Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, m'éclairer sur la collaboration que vous auriez mise en place avec votre collègue des Finances pour évoluer vers une fiscalité similaire ?

Il me revient par ailleurs que le parc automobile évolue dans notre pays de manière assez illogique. A un moment où chacun doit prendre conscience de ses responsabilités environnementales, la publicité organisée par les constructeurs de voitures incite les acheteurs à porter leur choix sur des véhicules mieux équipés : transmission 4 x 4, air conditionné, grosses cylindrées, vitesses maximales exagérées. Ces voitures consomment comparativement davantage de carburant au 100 km. En fait, aujourd'hui, la consommation moyenne des véhicules a baissé, mais on trouve plus de modèles de haut de gamme sur les routes. Paradoxalement, on constate que la vitesse maximale des 25 modèles les plus vendus en Belgique a augmenté en moyenne de 11 % entre 1993 et 2000 (de 162 à 179 km/h). De cette manière, la consommation kilométrique moyenne des véhicules est restée constante depuis 1985 alors qu'elle aurait dû diminuer en fonction des progrès techniques engrangés.

Je sou mets ce constat à votre appréciation et vous laisse le soin d'y réfléchir à votre aise. Sachez que mes collègues, très sensibles à cette question, en ont déjà tiré les conclusions.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

**M. Didier Gosuin**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, l'été 2003 fut particulièrement chaud. Le rapport de l'Institut Royal de Météorologie témoigne du caractère exceptionnellement élevé de la température moyenne journalière (20,4 °C contre 16,8 en moyenne) et exceptionnellement bas de la vitesse du vent (2,5 mètres par seconde contre 3,1 en moyenne) durant le mois d'août. Ces conditions météorologiques combinées avec la faible circulation routière à Bruxelles ont été propices à l'apparition de pics d'ozone.

Cette situation climatologique éprouvante a d'ailleurs fort probablement entraîné le décès de citoyens appartenant aux groupes les plus sensibles. Mais le chiffre de 150 décès supplémentaires qui a été cité par certains semble au-dessus de la réalité. Par ailleurs, notre réseau hospitalier n'a jamais été dépassé par les événements, comme ce fut le cas chez nos voisins français. Les premiers chiffres de mortalité transmis par le Registre National, en date du 10 septembre 2003, ne font pas état, pour la période juillet-août 2003, de surmortalité en comparaison avec la même période pour les années 2000 à 2002. Ces chiffres moins alarmants ne doivent toutefois pas freiner le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dans sa mise en place d'actions efficaces pour atténuer, voire supprimer, les pics d'ozone. Bien au contraire.

Néanmoins les mesures à court terme adoptées pendant un épisode de pollution élevée par l'ozone, telles que les obligations de limitation de vitesse, ne provoquent qu'une très faible réduction des émissions des précurseurs de l'ozone et, à cause de la non-linéarité des processus qui génèrent ce polluant, ces mesures amènent pendant un épisode un effet inverse de celui qui est attendu : les concentrations en ozone vont ainsi augmenter. En effet, dans certains pays, dont la Belgique, où la formation d'ozone est déterminée principalement par la quantité de composés organiques volatils (COV) présents dans l'air, des mesures limitées localement peuvent même conduire à une augmentation des concentrations « pic » d'ozone. L'effet « week-end » en est un bel exemple : dans les villes d'Europe de l'Ouest, on mesure en moyenne plus d'ozone durant les week-ends que pendant les jours ouvrables nonobstant le fait que les émissions dues au trafic sont moindres. La situation est autre dans les régions ou villes, — Athènes par exemple, — de l'Europe méridionale, là où c'est la présence d'oxydes d'azote dans l'air qui est déterminante pour la formation de l'ozone et où des mesures locales de réduction s'avèrent donc efficaces. Seules des mesures durables et drastiques, prises à l'échelle européenne, peuvent apporter une solution à cette problématique. Une des mesures les plus importantes à cet égard est la Directive qui concerne les plafonds nationaux d'émissions et qui détermine les quantités de polluants précurseurs de l'ozone ainsi que de substances acidifiantes que chaque Etat membre de l'Union européenne peut émettre annuellement.

Les actions à long terme étant donc les seules permettant de mener à bien cet objectif ambitieux, le gouvernement a approuvé en novembre 2002, le « Plan d'amélioration structurelle de la qualité de l'air et de lutte contre le réchauffement climatique ». Ce Plan air-climat est un programme de mise en œuvre de prescriptions s'étalant

de 2002 jusqu'en 2010 et intégrant des objectifs de réduction des émissions des polluants atmosphériques, dont les précurseurs d'ozone troposphérique.

J'en viens au respect des obligations légales.

Comme prescrites dans la Directive 97/72/CE du 21 septembre 1992 en vigueur jusqu'au 8 septembre 2003, les obligations informatives du gouvernement durant l'été 2003 étaient donc de respecter les démarches à suivre lors des dépassements des seuils d'informations ( $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) et d'alerte ( $360 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

**M. Alain Adriaens.** — C'est changé. Maintenant c'est 240.

**M. Didier Gosuin**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je vous parle de la Directive européenne de 1997, en vigueur jusqu'au 8 septembre 2003.

Ces obligations ont été respectées. Le seuil d'alerte n'a jamais été dépassé et lors des 12 jours de dépassements du seuil d'information, CELINE a envoyé aux ministères et administrations concernées, ainsi qu'aux médias, un communiqué d'avertissement de la population. Cette procédure est appliquée systématiquement, week-ends et jours fériés compris. CELINE n'a cependant aucun pouvoir quant à la nature plus ou moins complète, plus ou moins exacte des informations reprises par les médias, encore moins en ce qui concerne les interprétations. Ceci étant, nul ne contestera que cet été, l'information relative à l'ozone a été largement répercutée dans les médias.

Vous me dites que cela a été quasiment passé sous silence. J'en déduis que nous n'avons pas lu les mêmes journaux ou regardé les mêmes émissions télévisées. En effet, les médias ont bien rendu compte de la situation et les citoyens ne disposant pas d'un accès Internet ont donc été dûment informés. Je reconnais volontiers que journaux, radios et télévision se sont bornés à une sensibilisation d'ordre général et ne sont pas entrés dans des considérations techniques qui, du reste, auraient risqué d'embrouiller le commun des mortels.

La Directive 2002/03/CE est rentrée en vigueur le 9 septembre 2003. Son seuil d'information est resté le même que dans la Directive 92/72/CE,  $180 \mu\text{g}/\text{m}^3$ , tandis que le seuil d'alerte est descendu de  $360 \mu\text{g}/\text{m}^3$  à  $240 \mu\text{g}/\text{m}^3$ .

Quid des informations sur le site Internet de CELINE ?

En ce qui concerne les informations sur les concentrations dans l'air, disponibles sur le site de CELINE, elles ont été respectées puisque c'est à la Directive 92/72/CE qu'il convenait de se référer durant l'été 2003. Le 9 septembre 2003, la Directive 2002/3/CE du 12 février 2002 a pris effet et le site de CELINE a été adapté en conséquence.

Il reprend donc maintenant les informations relatives au seuil de protection de la santé de  $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$  sur 8 heures ainsi qu'au seuil d'alerte de  $240 \mu\text{g}/\text{m}^3$  qui doivent être fournies dans le cadre de l'application de cette Directive 2002/3/CE.

La disponibilité des informations provenant des stations de mesures est tributaire de leur état de bon fonctionnement ainsi que de l'état de bon fonctionnement des liaisons avec les centres régionaux qui recueillent ces données et qui les transmettent à CELINE. Si ce sont les liaisons qui sont en cause, les données sont complétées *a posteriori* dès que possible. S'il s'agit du fonctionnement défectueux d'une station de mesure, des équipes de maintenance interviennent sur le terrain dans les délais les plus brefs.

Quant au modèle Smogstop, il est dépendant également de la fourniture de données météorologiques de l'IRM et ainsi que d'un nombre suffisant de données de concentrations d'ozone. S'il n'en dispose pas, il est préférable de ne pas publier des informations erronées.

Venons-en au choix du média d'information. Seul un site Internet permet la diffusion de données mises à jour fréquemment, en pratique, toutes les deux heures. Les organes de presse écrite-radio, télévision ainsi que les organismes de protection de l'environnement, les associations de consommateurs, les particuliers, etc. y ont recours de façon suivie. Une statistique de fréquentation est accessible sur le site de CELINE; on y a comptabilisé 4.565 accès le 6 août 2003 soit en pleine période de pics d'ozone. L'adresse du site est publiée régulièrement. CELINE n'a cependant, une fois encore, aucun pouvoir quant à la nature plus ou moins complète et plus ou moins exacte des informations reprises, encore moins en ce qui concerne les interprétations. Il serait opportun et, à notre avis, fortement souhaitable qu'une page d'information sur l'ozone soit reprise sur le télétexte de la RTBF et de la VRT, et fasse partie intégrante des missions de service public qui incombent à ces institutions. Des demandes en ce sens ont été adressées à plusieurs reprises aux médias concernés, à ce jour infructueusement. Je n'exerce, hélas, pas la tutelle ni sur la RTBF ni sur la VRT.

Quant aux informations disponibles à l'IBGE, outre les informations via CELINE, l'IBGE publie des synthèses commentées sur le sujet. Pour les années 2000 à 2002, le rapport d'interprétation intitulé « Qualité de l'air en Région de Bruxelles-Capitale — Mesures à l'immission 2000-2002 » est disponible à l'IBGE. Il sera accessible au début du mois de novembre sur son site Internet au format pdf. Annuellement, l'IBGE publie également en fin d'année un rapport spécifique sur l'ozone troposphérique pendant la période estivale précédente. De plus, pour avoir une vue globale sur les données mesurées depuis 1986, l'IBGE a développé un fichier synthétique, qui sera disponible début novembre sur le site Internet de l'institut, et qui contient toutes les données nécessaires pour l'information du public. On y trouvera notamment les lieux et les niveaux de dépassement.

Quid de la transmission à la commission ?

La liste des zones de dépassement de seuils d'ozone a été communiquée à la commission, via CELINE, le 12 septembre 2003. Cette liste est un ensemble de codes dont la lecture n'est pas aisée. Toutefois, l'interprétation de ces résultats est réalisée par l'IBGE en début d'année suivante. L'interprétation pour l'année 2003 reprise dans le rapport annuel spécifique sur la qualité de l'air à Bruxelles durant l'été est bientôt terminée. Cette liste vous sera communiquée.

J'en viens au Plan Ozone bruxellois. Indépendamment de la mesure de l'intensité des pics, de leurs fréquences et de leur localisation

durant l'été 2003, le gouvernement a programmé les actions à entreprendre pour lutter, notamment, contre les pics d'ozone. En effet, le « Plan régional de lutte contre les pics d'ozone » fait partie intégrante du « Plan d'amélioration structurelle de la qualité de l'air et de lutte contre le réchauffement climatique », approuvé en novembre 2002. La Région de Bruxelles-Capitale a communiqué, le 17 septembre 2003, les prescriptions qui concernent plus spécifiquement la lutte contre les pics d'ozone aux services publics fédéraux Environnement afin qu'elles soient intégrées dans un « Plan national de Lutte contre les Pics d'Ozone ».

Notre Plan régional contient des *mesures à court terme*. Ces dernières sont de l'ordre de la sensibilisation du citoyen aux risques d'efforts physiques exécutés lors de pics. Sur cet aspect, une campagne radiophonique avait été menée en juin dernier en prévision des fortes chaleurs.

Par contre, il a été démontré que les mesures *techniques* à court terme adoptées pendant un épisode de pollution élevée par l'ozone, telles que les obligations de limitation de vitesse, peuvent avoir des effets contraires à ceux désirés dans notre pays et, plus généralement, dans les pays du nord de l'Europe. En effet, ces mesures ne provoquent qu'une très faible réduction des émissions de précurseurs de l'ozone et, à cause de la non-linéarité des processus qui génèrent ce polluant, ces mesures amènent pendant un épisode un effet inverse de celui qui est attendu : les concentrations en ozone augmentent.

Le Plan contient donc des *mesures structurelles* pour lutter contre les pics, telles que la diminution des émissions issues du transport, mais aussi des mesures sur des émissions qui sont issues d'autres sources de précurseurs d'ozone qui ne sont pas de compétence régionale, par exemple, le soutien de la région à de nouvelles normes de produits. C'est la mise en œuvre de ces mesures qui permettront une diminution des pics d'ozone.

Ces mesures structurelles comportent notamment — Mme Van Asbroeck l'a souligné — une innovation bruxelloise, à savoir le plan de déplacement en entreprise, puisque nous sommes, à ce jour, la seule région à mettre cet outil en place, en accord avec les partenaires sociaux, avec lesquels, comme vous le savez, nous tentons de négocier avec les partenaires patronaux pour obtenir une intégration de l'entreprise. C'est la meilleure voie à suivre.

En ce qui concerne la directive « Plafonds d'émissions », la base légale du « Plan régional de Lutte contre les Pics d'Ozone » était la transposition de la Directive 2001/81/CE, dite *NEC (National Emission Ceiling)*, relative à l'établissement de plafonds nationaux d'émissions pour certains polluants, dont les précurseurs d'ozone. Lors de la Conférence interministérielle de l'Environnement du 16 juin 2000, présidée par Mme Aelvoet, il avait été décidé de ventiler les plafonds nationaux d'émissions en plafonds régionaux pour les sources fixes et de garder un plafond national pour les sources mobiles, qui, par essence, sont transrégionales. Dans ce contexte, la Région bruxelloise a réitéré de nombreuses fois au Comité de Coordination de la Politique internationale de l'Environnement son souhait de réaliser un accord de coopération entre les autorités régionales et fédérales sur les émissions issues des sources mobiles.

Je reconnais, Monsieur Parmentier, que nous n'avons pas encore obtenu gain de cause. Il faut en effet admettre que sous le précédent

gouvernement, la ministre responsable de la Mobilité n'a pas mis en œuvre ce qu'il fallait faire pour appréhender statistiquement ces données. J'espère que le nouveau ministre aura à cœur de nous transmettre ses informations. Il s'agit d'un engagement fédéral, qui a lui-même demandé que ces données restent fédérales, ce qui est d'ailleurs légitime, mais il lui incombe donc de réaliser cette mission.

La région a réalisé un Plan régional de Développement et un Plan régional de Déplacements (Plan Iris) dans lesquels des objectifs chiffrés et des mesures concrètes sur le secteur transport sont réaffirmés. La mise à jour du Plan Iris est d'ailleurs en cours. En outre, la Région bruxelloise a également intégré dans son « Plan Air Climat », un ensemble de 22 prescriptions dont l'objectif est de diminuer les émissions issues du secteur du transport.

Comme pour le « Plan régional de Lutte contre les Pics d'Ozone », la Région de Bruxelles-Capitale a décidé d'intégrer dans son « Plan Air Climat » son « Programme de réduction progressive des émissions *NEC* ». Plus précisément, les prescriptions 24 et 32 et 40 à 43 concernent le  $SO_2$ ; la prescription 49 concerne le  $NO_x$ ; les chapitres 5 et 6 de la partie II concernent les COV ou composés organiques volatils; le chapitre 3 de la partie II concerne le  $NH_3$  dans la mesure où, en Région bruxelloise, le transport est la source la plus importante d'ammoniac, selon nos inventaires des émissions.

Les valeurs des émissions sont d'ailleurs accessibles dans le rapport officiel « L'Etat de l'Environnement 2002 » publié sur le site Internet de l'IBGE ainsi que sous forme de fiches dans la partie « Données/Etat de l'Environnement », sur ce même site. Leur mise à jour est régulière bien que les émissions pour l'année 2001 ne soient pas encore disponibles. Nous sommes, encore une fois, tributaires d'informations nationales qui ne nous parviennent pas. Ce problème a cependant été résolu avec le bureau d'études en charge du bilan énergétique, qui sous-tend les calculs d'émissions réalisés par l'IBGE, pour que les informations nous parviennent dans les temps pour le prochain rapportage. De plus, une page Internet contenant les inventaires tels que remis aux institutions internationales est en cours d'élaboration à l'IBGE. Les actions prévues dans le « Plan Air Climat 2002-2010 » ont été dimensionnées pour que leur mise en œuvre conduise, au minimum, à une réduction des émissions en 2010 au niveau des seuils fixés par les directives européennes, dont les plafonds d'émissions nationaux.

Actuellement, une étude est en cours pour déterminer avec exactitude quels seront les coûts entraînés par la mise en œuvre du Plan.

J'en viens à la dernière question de M. Parmentier, relative à la fiscalité, qui est effectivement l'instrument à partir duquel nous allons pouvoir agir. Je voudrais rappeler à l'ensemble des conseillers qu'en 1994, la Région bruxelloise avait, à ma demande et via l'IBGE, rédigé un rapport à ce sujet. Ce rapport, déposé à la Conférence interministérielle de l'Environnement, avait reçu l'approbation des ministres de l'époque : M. Kelchtermans, pour la Région flamande et M. Lutgen, pour la Région wallonne. Nous nous étions mis d'accord pour établir une fiscalité qui soit, d'une part, plus clémente pour les carburants les plus nobles et les technologies les plus douces et, d'autre part, davantage axée sur la consommation que sur la possession. Le ministre des Finances de l'époque — M. Maystadt, si mes souvenirs sont bons — avait refusé que le débat puisse être ouvert dans la commission mixte Finances/Environnement.

Soyons objectifs et reconnaissons que sous le précédent gouvernement, des ouvertures ont eu lieu, en ce sens que, pour la première fois, des réductions fiscales ont été appliquées à certains types de carburant. Le nouveau gouvernement a continué sur cette voie, mais nous sommes encore loin du modèle idéal que serait une fiscalité axée davantage sur la consommation.

Par conséquent, le document de la Région wallonne est similaire au nôtre, mais, même si cette compétence a été régionalisée, les régions ne peuvent rien faire tant qu'il n'y a pas d'homogénéité à l'échelon fédéral. Il faudra donc passer par un accord de coopération entre les trois régions et le pouvoir fédéral. Les régions ne risquent pas de mettre en œuvre des fiscalités différentes puisque l'accord de coopération prescrit qu'aucune mesure ne peut être prise individuellement et que toute mesure doit faire l'objet d'un accord de coopération.

J'espère ainsi avoir répondu de manière complète et précise. Je renvoie les honorables membres aux différentes sources d'information que j'ai mentionnées. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Adriaens pour une réplique.

(*M. Alain Daems, Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.*)

(*De heer Alain Daems, Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.*)

**M. Alain Adriaens.** — Monsieur le Président, nous sommes tout à fait d'accord avec le ministre de l'Environnement que les mesures les plus efficaces à moyen et à long termes doivent être prises sur un plan géographique le plus vaste. Cet été, par exemple, j'ai trouvé particulièrement désolant que la Belgique se réfugie derrière la nécessité d'une action européenne pour ne pas faire grand-chose. Alors que les régions voisines des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la France mettaient en œuvre des limitations de la circulation automobile, la Belgique se contentait d'indiquer qu'à défaut d'action européenne, de telles mesures ne seraient pas très efficaces. Les discours sont parfois étonnants.

Comme vous le savez, Monsieur le Ministre, je suis scientifique de formation. Les relations entre la science et la politique m'ont toujours intéressé. Par exemple, j'ai toujours trouvé incroyable que l'amiante continue à être utilisé pendant cinquante années durant alors qu'il avait été établi dans certains milieux scientifiques qu'il s'agissait d'un danger mortel.

Tout l'art de certains Canadiens consistait à exhiber des études aussi partielles que partiales pour démontrer que l'amiante n'était pas aussi dangereux qu'on voulait bien le dire. Je vous connais comme étant un homme sincère, Monsieur Gosuin, et je vous incite à la prudence : certaines personnes, d'une habileté quasi machiavélique, parviennent à extraire d'un corpus scientifique quelques éléments précis pour minimiser les moyens d'action. Je me réfère notamment au discours selon lequel il est impossible d'agir à court terme via des mesures portant sur la circulation automobile parce que, dans certaines grandes villes du nord de l'Europe, dans certaines conditions climatiques et à certaines concentrations des deux précurseurs, cela

peut donner un effet contraire. C'est exact, mais il est aberrant d'étendre à l'ensemble du processus un élément qui ne caractérise qu'1 % des situations. Le discours qui fut, cet été, celui d'un trop grand nombre de responsables politiques, y compris — je suis désolée de le dire, Madame Van Asbroeck — de la nouvelle ministre fédérale de l'Environnement, Freya Van den Bossche, consistait à généraliser cet élément particulier et à ne rien faire, sauf, plus tard, à moyen terme, quand tous se seraient mis d'accord ...

Une telle attitude me pose un réel problème. Ne travaillant pas sur la pollution de l'air ni dans le domaine des sciences de l'atmosphère, je demande donc au ministre et à la présidente de la commission, Mme Riquet, que nous puissions, lorsque les documents annoncés seront disponibles — un rapport est en effet établi chaque année au sujet de l'été précédent —, entendre les spécialistes de l'IBGE et leur poser des questions. Mme Meurens nous a déjà rendu visite une fois; j'aimerais beaucoup m'entretenir avec elle des constats effectués, cet été, en Région bruxelloise. En effet, je suis effrayé par les généralisations qui ont parfois lieu et qui induisent un message d'irresponsabilité, aussi bien auprès des citoyens que des responsables politiques.

En ce qui concerne la fiscalité, je ne suis pas entré dans les détails de tout ce qui pourrait être fait à long et à moyen termes. La fiscalité est certainement un bon moyen d'orienter les comportements. La taxe de circulation et celle de mise en circulation, aujourd'hui régionalisées, peuvent effectivement être utilisées dans cette optique. J'espère que les discussions menées en la matière ne s'éterniseront pas. Je me souviens — j'étais effectivement assez proche d'une certaine ministre de l'Environnement de la législature précédente — combien nous avons tenté de convaincre M. Reynders d'accepter des modulations de ces deux taxes en fonction des critères environnementaux et des potentialités environnementales des véhicules, et combien ces débats ont traîné. Finalement, la veille du jour où le but allait être atteint, ces deux taxes ont été régionalisées. Tout est donc à refaire à l'échelon de trois régions.

Je suis certain que la plupart d'entre nous partagent les objectifs de ce combat, mais certaines lourdeurs institutionnelles propres à la Belgique nous empêchent parfois de progresser. Si nous sommes d'accord pour essayer d'agir à moyen terme, et je pense que les experts de l'IBGE font du bon travail et donnent de bonnes informations, je considère que l'information dispensée via les médias pourrait être plus efficace. Les journalistes ont aussi une responsabilité en la matière : faire passer des messages qui ne soient pas démobilisateurs, bien au contraire.

Nous pourrions donc, ensemble, agir pour que la situation de l'été dernier ne se représente pas : même si chacun doit défendre les siens, il faut bien admettre que ce n'était pas très brillant !

**M. le Président.** — Le ministre semble avoir accueilli favorablement la suggestion de mener une discussion approfondie à ce sujet en commission au moment opportun.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

**INTERPELLATIE VAN MEVROUW ANNE VAN ASBROECK TOT DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE ONDERSTEUNING VAN INITIATIEVEN ROND DUURZAME ONTWIKKELING »**

*Bespreking*

**INTERPELLATION DE MME ANNE VAN ASBROECK A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LE SOUTIEN D'INITIATIVES AXEES SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE »**

*Discussion*

**De heer de Voorzitter.** — Mevrouw Anne Van Asbroeck heeft het woord voor het ontwikkelen van haar interpellatie.

**Mevrouw Anne Van Asbroeck.** — Mijnheer de Minister, mijn interpellatie is wel tot u gericht als minister van Leefmilieu, maar ik hoop er toch de andere ministers en de Minister-President mee aan te spreken. U hebt daar ook alle belang bij, want duurzame ontwikkeling is bij uitstek een horizontale bevoegdheid. Het dossier moet door alle ministers worden gedragen. Dat neemt niet weg dat één persoon verantwoordelijkheid op zich neemt. Als iedereen verantwoordelijk is, is uiteindelijk niemand verantwoordelijk. Dat kan niet de bedoeling zijn. Het is aan de minister van Leefmilieu om voor dat bevoegdheidsdomein verantwoordelijkheid op zich te nemen.

Precies één jaar geleden vond de top van Johannesburg plaats. Die had tot doel het begrip duurzame ontwikkeling, gelanceerd op de top van Rio in concrete maatregelen te vertalen. Op 29 maart 2002 keurde de Brusselse Hoofdstedelijke Raad als voorbereiding op de wereldconferentie in Johannesburg een resolutie over duurzame ontwikkeling goed. Daarin werd de oprichting van een permanent steunpunt gevraagd. De opdracht van het steunpunt zou erin bestaan om de gemeenten te ondersteunen bij de uitwerking van een lokale agenda 21, lokale initiatieven aan te moedigen, de bevolking te sensibiliseren en aanbevelingen voor het gewestelijk niveau te formuleren. Het begrip duurzame ontwikkeling is nu wel ingeburgerd, maar de concrete uitwerking loopt mank.

Intussen zijn er in het gewest wel enkele initiatieven opgestart. Binnen de Brusselse Vereniging van Stad en Gemeenten bestaat sinds begin 2001 het Forum voor Duurzame Ontwikkeling. Het gaat om een tijdelijk project gesubsidieerd door het gewest, waarbij gemeenten kunnen rekenen op inhoudelijke en praktische ondersteuning en waarbij ze aangemoedigd worden ervaringen uit te wisselen.

Op gewestniveau creëerde de regering als gevolg van de resolutie van maart 2002 de Actiecel Duurzame Stad. De Actiecel moet leiden tot een meer transversale werking van de administratie en contacten met zowel verenigingen en drukingsgroepen als met de privé-sector.

Tot slot is er ook het idee van de Ecosite in Kuregem. Het BIM droomt ervan te verhuizen naar de veeartsenijschool en er samen met de privé-sector werk te maken van een site waar ruimte is voor bedrijven en diensten die bereid zijn duurzame ontwikkeling hoog in het vaandel te dragen. Vorig jaar in oktober haalde de Ecosite nog de beleidsverklaring. Dit jaar repte Minister-President Ducarme in de beleidsverklaring met geen woord over het project, ook niet nadat ik daarover vragen had gesteld.

Er zijn plannen genoeg en ik juich dat ten zeerste toe. Een jaar na de top van Johannesburg had ik echter graag een concrete stand van zaken gehad.

Het Forum van Duurzame Ontwikkeling van de Brusselse Vereniging van Stad en Gemeenten is gestart als tijdelijk project. Werd dat project intussen geëvalueerd? Zo ja, wat zijn de resultaten? Wordt het project voortgezet?

De Actiecel Duurzame Stad komt langzaam, maar zeker uit de startblokken. In juli werd bij het BIM een persoon aangeworven om die taak op zich te nemen. Hoe wordt die persoon ondersteund? Welke partners maken deel uit van de stuurgroep? Wordt het middenveld er voldoende bij betrokken? Wat zijn de eerste concrete projecten? Tegen wanneer mogen wij een ontwerp van lokale agenda 21 verwachten?

Wordt er een overleg gepland tussen het Forum voor Duurzame Ontwikkeling en de Actiecel Duurzame Stad? Hoe wil u vermijden dat beide naast mekaar werken? Hoe worden de taken verdeeld en de uitwisseling van informatie bevorderd?

Zal er worden overlegd met het initiatief Brussels Gezond Stadsgevest dat gelet op de horizontale aanpak van gezondheid in de meest brede zin van het woord, eveneens op het terrein van duurzame ontwikkeling komt?

Hoever staat het dossier van de Ecosite in Kuregem? Wordt er nog aan gewerkt of is het gewoon in de koelkast beland? Hoe verlopen de onderhandelingen met de nodige privé-investeerdere? Welk budget trekt het gewest zelf uit voor het project?

**M. le Président.** — La parole est à M. Alain Adriaens.

**M. Alain Adriaens.** — Monsieur le Président, j'admire Mme Van Asbroeck d'encore espérer quelque chose de positif de la part de ce gouvernement autour de la problématique du développement durable. Le maître-mot qu'on devrait mettre en œuvre au sein d'un Exécutif lorsqu'on parle de développement durable est le mot « transversalité ». Transversalité qui permet de peser chaque décision au regard de ses conséquences économiques, sociales et environnementales, le fameux triptyque du développement durable. N'oublions pas la participation des citoyens, nécessaire si l'on veut que tout cela soit réellement efficace.

Comment espérer une telle vision transversale dans un gouvernement aussi divisé que celui qui nous fait face? De fait, comme vous le dites fort justement, Madame Van Asbroeck, le Développement durable est un absent manifeste de la déclaration de politique générale que nous avons entendue la semaine dernière.

La conjonction de politiques individuelles des ministres est très éloignée de la logique du développement durable.

Mais, quand on est incapable de réaliser quelque chose en son sein, on peut toujours imaginer soutenir d'autres qui le feraient ailleurs. C'est un peu la logique qui a sous-tendu la résolution initiée il y a un peu plus d'un an par notre collègue Sven Gatz. Comment la région pourrait-elle soutenir les communes et le secteur associatif qui s'engageraient dans la voie du développement durable. Ecolo a, comme la plupart des groupes politiques, soutenu la résolution de M. Gatz, mais il faut bien constater que le travail du groupe régional de développement durable est plus que confidentiel, s'il existe.

Vous dites que, depuis juillet, on a engagé une personne à l'IBGE. Je n'étais pas au courant. Peut-être, dans ce cas, les choses vont-elles se mettre en route.

Une autre initiative dont j'avais pris connaissance est le fait que la branche bruxelloise de l'association des villes et communes essaie, elle aussi, de sensibiliser les communes à cette problématique — les fameux forums pour le développement durable — et c'est vrai, des Agendas 21 dans les communes seraient de bons outils pour propager cette idée et la réaliser progressivement. Mais là aussi, la volonté politique est souvent défailante.

Une troisième initiative, le réseau des villes en santé, entre parfaitement dans la logique du développement durable.

La Commission communautaire française et son Bureau en particulier, ont d'ailleurs participé à plusieurs conférences internationales du réseau francophone des villes en santé. C'est une initiative qui rentre parfaitement dans la logique du développement durable, même si elle date de quinze, vingt ans.

En effet, faire de la santé de nos populations l'indicateur central des besoins et de la pertinence des politiques publiques est un moyen de s'approcher d'une politique transversale.

Ce que semble suggérer Mme Van Asbroeck, c'est donc de faire travailler ensemble ou au moins de faire se concerter tous ceux qui ont une même sensibilité tournée vers la durabilité. C'est une très bonne idée qui devrait aller de soi quand on fait de la transversalité un préalable à une politique durable. Hélas, je n'ai guère d'espoir que ce gouvernement mène à bien une telle dynamique. Le suivi des politiques souhaitée à Johannesburg est famélique dans notre région. Et, quand on voit les difficultés pour arriver à mettre ensemble nos quatre assemblées/institutions bruxelloises pour créer la structure de « Bruxelles, Région en santé », on ne peut qu'être dubitatif. La Commission communautaire française tiendra bientôt un colloque sur ce thème mais tout cela est bien trop lent vu les calendriers, les pressions que l'environnement subit dans notre région.

*(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace M. Alain Daems, au fauteuil présidentiel.)*

*(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt de heer Alain Daems in de voorzitterszetel.)*

La voie que suggère Mme Van Asbroeck me semble positive et personnellement, plutôt que de croire que le gouvernement sera d'accord — car le ministre de l'Environnement a peut-être de bonnes

intentions mais doit convaincre une série d'autres ministres qui, manifestement ne le suivent pas —, je suggère que ceux qui prépareront le programme du prochain gouvernement la gardent à l'esprit.

**De heer de Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Didier Gosuin.

**De heer Didier Gosuin**, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Mijnheer de Voorzitter, natuurlijk dat duurzame ontwikkeling een prioriteit voor de regering is. Daarom kunt u vandaag vragen stellen over de reeds bestaande initiatieven. En hier komen de antwoorden.

Het Forum voor Duurzame Ontwikkeling begon zijn activiteiten in juni 2001. Het opvolgingscomité heeft al twee activiteitenverslagen ontvangen: het ene, verleden jaar in juni (2002), het andere dit jaar in januari (2003). De acties, in de vorm van workshops, en in samenwerking met de gemeenten, kennen niet zoveel succes, gezien het klein aantal deelnemers. Waarom?

— geen transversaal beleid binnen de gemeentebesturen.

— de mandatarissen tonen weinig belangstelling voor die workshops.

En toch hebben de deelnemers enkel lof voor die workshops want de thema's zijn er zo concreet. Dit project is de moeite waard; er moet meer aandacht vanwege de gemeenten komen. Het eindresultaat van het Forum is te vinden in belangrijke initiatieven door de Actiecel Duurzame Stad, onder meer de opmaak van een repertorium van goede praktijken volgend jaar (2004).

De Actiecel Duurzame Stad is actief sedert juli van dit jaar. Precies sedert hiertoe een opdrachthouder bij het BIM werkt. De Actiecel werkt in partnerschap met het Forum, en bespreekt de zaak met het Gewestelijk Secretariaat voor Stedelijke Ontwikkeling (GESSO). En dit allemaal om alle nodige expertise de groeperen voor de opmaak van een Brussels Agenda één en twintig (21).

De actiecel heeft twee taken dit jaar:

— eerst, de interessante Brusselse initiatieven onder de aandacht te brengen, dankzij de publicatie, volgend jaar in maart, van een repertorium van acties inzake duurzame ontwikkeling. Die initiatieven zullen als voorbeeld dienen voor alle mogelijke acties: bijvoorbeeld: duurzaam bouwen, energie, mobiliteit, ecologisch verantwoord kopen, bedrijfsbeheer, onderzoek, opleiding, Noord-Zuid-samenwerking;

— dan, de opmaak van thematische gidsen over duurzame ontwikkeling, ook met voorbeelden uit het buitenland, en met informatie over de financiering van de acties.

Het leek ons belangrijk om, vanaf de eerste activiteiten van de actiecel, de specialisten inzake duurzame ontwikkeling te groeperen. Dit om samen een lokale Brusselse Agenda één en twintig (21) te maken.

Daarom werd contact met het Forum opgenomen: om de acties met gezond verstand te coördineren. Dat is van een echt partnerschap gesproken! Zo vroeg het BIM aan het Forum lid te worden van de



structurele cel van de Actiecel : om samen actief een eerste repertorium te maken van de acties inzake duurzame ontwikkeling die in Brussel bestaan. Om geen overbodig werk te leveren werd beslist dat het Forum eerder op het niveau van de Brusselse gemeenten zou werken. De Actiecel zou voor het beleid op gewestelijk niveau zorgen en de band leggen met het federaal plan inzake duurzame ontwikkeling. De Actiecel is nu in contact met andere partners, het GESSO en de WWF, dit, voor meer sociale initiatieven en acties van niet-gouvernementele organisaties. Voor de toekomstige taken van de Actiecel is er een stuurcomité nodig : wel, de regering kiest de leden nog deze week.

Tot nu toe heeft de Actiecel nog geen contact gehad met de leiders van « Brussel, Gezond Stads-Gewest ». Maar het is een tof idee.

Het project over een eco-centrum te Brussel blijft op de agenda staan. Het zou een plaats zijn waar alle aspecten inzake duurzame ontwikkeling getoond worden : ik denk aan duurzaam bouwen, consumptie, verplaatsingen, of het duurzaam gebruik en beheer van een gebouw. Om hieraan gewicht te geven, denkt men eraan tegelijk de kantoren van het BIM te verhuizen. Een aantal sites zijn ter studie, en de vroegere veeartsenijschool in Anderlecht blijkt zeer interessant. Wij zijn al stappen verder : het concept is gepreciseerd, ook de soort bouwkunstingrepen, de inventaris van de mogelijke juridische formules en financiering, een analyse van de wijk en van de integratie van het project. De site werd recentelijk doorverkocht, wij zijn in contact met de nieuwe eigenaars om te zien of dit eco-centrum hun project niet in de weg staat. Voor de kosten van dit project, moet men eerst de kostprijs van de lokalen van het BIM nu vergelijken met de prijs voor zijn inplanting in het eco-centrum.

**De heer de Voorzitter.** — Mevrouw Anne Van Asbroeck heeft het woord.

**Mevrouw Anne Van Asbroeck.** — Mijnheer de Voorzitter, het is juist dat het horizontaal beleid niet vanzelfsprekend is. Ik hoop dat de goede ideeën van de minister ingang vinden bij zijn collega's. Op alle domeinen kan best een horizontaal beleid worden toegepast.

Minister Gosuin heeft verwezen naar de lokale Agenda 21, maar hij heeft niet gezegd tegen wanneer wij die mogen verwachten. Het verheugt ons dat hij ermee bezig is, maar het zou misschien ook goed zijn er een timing op te kleven.

Ik ben blij dat hij het initiatief Brussel Gezond Stads-gewest bij de aangelegenheid wil betrekken.

Het verheugt ons ook dat het dossier van de Ecosite in Kuregem niet in de koelkast is beland. Het BIM blijft vragende partij om dat project op te starten en hoopt dat een ruimer publiek rond duurzame ontwikkeling zal worden aangesproken. Desnoods kan het project op een andere site dan die van de veeartsenijschool worden opgestart.

**De heer de Voorzitter.** — Minister Didier Gosuin heeft het woord.

**De heer Didier Gosuin,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Mijnheer de Voorzitter, in de actiecel zijn al de ministers aanwezig. Dat is het

beste bewijs van een horizontaal beleid. Voor Agenda 21 is nog geen agenda vastgelegd, maar dat is een van onze eerste prioriteiten.

**De heer de Voorzitter.** — Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

**INTERPELLATIE VAN DE HEER WALTER VANDENBOSSCHE TOT DE HEREN PASCAL SMET, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, EN ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET HUISVESTING, BETREFFENDE « DE BRANDVEILIGHEID EN DE VEILIGHEID IN SOCIALE WOONBLOKKEN VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST »**

*Bespreking*

**INTERPELLATION DE M. WALTER VANDENBOSSCHE A MM. PASCAL SMET, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, ET ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA SECURITE INCENDIE ET LA SECURITE DANS LES IMMEUBLES DE LOGEMENTS SOCIAUX DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »**

*Discussion*

**De heer de Voorzitter.** — De heer Walter Vandenbossche heeft het woord voor het ontwikkelen van zijn interpellatie.

**De heer Walter Vandenbossche.** — Mijnheer de Voorzitter, het probleem van de sociale huisvesting is al dikwijls aan bod gekomen in deze Assemblee.

Vandaag wil ik het hebben over de brandveiligheid en de veiligheid in de sociale woonblokken van het gewest. De directe aanleiding is een brand in een van de blokken van de Grondelwijk die toebehoren aan de Anderlechtse Haard. Blijkbaar heeft een of andere psychopaat er plezier in gehad op verschillende plaatsen in het gebouw brand te stichten. Die brand die vele bewoners schrik heeft aangejaagd, doet vragen rijzen over de prioriteiten van het beleid.

In het kader van haar budget moet de regering keuzes maken en de vraag die ik me stel is of ze wel de juiste keuzes heeft gemaakt.

Er is niet alleen het feit dat er een groot tekort is aan sociale woningen, maar er is ook de woonkwaliteit van de bestaande woningen die veel te wensen overlaat. Zo hebben we bij de brand in de Résidence des Mésanges te Mons gezien dat de blokbewoners in panische angst verkeerden omdat ze zagen dat de brandweerlui nogal beperkte middelen hadden om de brand te bestrijden. In de Grondelstraat telt het appartementenblok 18 verdiepingen, maar de brandweer geraakt er maar tot de dertiende verdieping. Zulke tekortkoming kan niet anders dan paniek veroorzaken. Als er geen of te weinig brandladders zijn, geen of verkeerd geplaatste brandwerende

schotten en de hulpposten moeilijk toegankelijk zijn, dan is het niet verwonderlijk dat de mensen panikeren. Zowel de staatssecretaris als de huisvestingsmaatschappijen moeten ervoor zorgen dat zulke manke situaties worden verholpen en dat de brandveiligheid van de sociale woonblokken serieus verbeterd.

Graag wil ik de staatssecretaris volgende concrete vragen stellen :

- Welke initiatieven hebt u reeds genomen om de brandveiligheid van sociale woonblokken gelegen op het grondgebied van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in kaart te brengen ? Kan u aangeven waar de voornaamste tekorten liggen ?
- Klopt het dat er op dit ogenblik gebouwen of delen van gebouwen betrokken worden die als gevaarlijk of niet toegankelijk voor de hulpdiensten kunnen worden omschreven ? Wat is het antwoord van uw diensten op deze situatie ?
- Na de branden in Mons besliste het stadsbestuur daar het getroffen gebouw te ontruimen wegens onveilig. Erkent u dat zich ook in Brussel dringende maatregelen opdringen en zo ja, over welke maatregelen gaat dit dan ? Welke engagementen neemt u hierin ?
- Ook de bescherming van bewoners tegenover criminele feiten blijkt onvoldoende gegarandeerd. Enkele eenvoudige technische ingrepen (verlichting, sloten ...) zouden hier al veel soelaas bieden. Welke noden bestaan hier volgens u en wat zal uw antwoord hierop zijn ?
- Er dringen zich beslissingen op die geld moeten kosten. Welke engagementen bent u bereid te nemen ?

Ik heb vernomen dat er voor de Grondelwijk een rapport zou bestaan dat een sluiting oplegt en een ontruiming van het appartementenblok. Is de staatssecretaris daarvan op de hoogte ? Wat zal de staatssecretaris met dat dossier doen ? De regering moet dringend iets doen voor de gemarginaliseerde groepen in de Grondelwijk.

In de Grondelstraat staat een van de meest lugubere woonblokken van Anderlecht. Het staat er totaal verwaarloosd bij en huisvest de meest verpauperde bevolking van Anderlecht, Molenbeek en Sint-Gillis. In de Goujons — om het in het Frans te zeggen — is de democratie gestopt en heeft extreem-rechts haar voedingsbodemp gevonden. Misschien omdat we zelf tekortschieten !

**M. le Président.** — La parole est à Mme Marie-Rose Geuten.

**Mme Marie-Rose Geuten.** — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, je me réfère personnellement aux questions que je vous avais posées en février dernier suite au dramatique incendie survenu à Mons.

Je vous demandais si vous aviez une connaissance suffisante de l'état des logements sociaux en Région bruxelloise, de manière à pouvoir programmer, si nécessaire, une remise à niveau en fonction de l'âge et de l'état des bâtiments.

Vous m'avez répondu qu'en 1999, la SLRB, à qui vous aviez demandé de faire le point sur la situation en matière d'incendie à Bruxelles, révélait une situation préoccupante. En conséquence, vous avez commandé la réalisation d'un cadastre technique du secteur du

logement social et, sur la base de ce cadastre, le gouvernement consacre deux cents millions d'euros pour rénover 17.000 logements sociaux d'ici 2005. Une grande partie de cette somme doit porter sur des équipements de prévention en matière d'incendie, disiez-vous en février dernier.

Je pense qu'il est tout-à-fait normal de vous réinterroger huit mois plus tard, qui plus est, suite à de nouveaux faits d'incendie pour lesquels le vandalisme ne me semble pas exclu, et de vous poser les questions suivantes :

Parmi les travaux de rénovation, où en est le processus de prévention « incendie » ?

Est-ce que beaucoup de bâtiments sont mis en conformité depuis le début de l'année ?

Des difficultés sont-elles rencontrées ? Je songe hélas au vandalisme mais il peut y en avoir d'autres ?

Arrivez-vous à inciter les sociétés de logements sociaux à affecter, en priorité, leurs subsides « sécurisation des logements sociaux » à la prévention incendie ?

Bref, je vous remercie de faire, pour nous, le point de la situation actuelle concernant cet épineux problème. Je vous en remercie d'avance.

**De heer de Voorzitter.** — De heer Jos Van Assche heeft het woord.

**De heer Jos Van Assche.** — Mijnheer de Voorzitter, met stijgende belangstelling en vooral stijgende verwondering heb ik de interpellatie van collega Vandenbossche beluisterd.

Nadat honderden — ik zeg wel honderden — alarmsignalen werden uitgezonden door de Anderlechtenaars in het algemeen, nadat tientallen alarmsignalen werden uitgezonden door de bewoners van het complex aan de Grondelstraat, bestaat collega Vandenbossche het om in deze Assemblée te verwijzen naar de tragedie van de *Résidence des Mésanges* te Mons van slechts anderhalf jaar geleden.

Vanzelfsprekend kan dit recente gebeuren geen aanknopingspunt zijn om het gebrek aan verantwoordelijkheidszin te verhullen dat de lokale en regionale machthebbers in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, in Anderlecht en in de Grondelstraat sinds jaar en dag, ten toon spreiden.

Plots wordt volkomen overbodig verwezen naar brandladders die pas tot de dertiende verdieping reiken, naar geen of verkeerd geplaatste brandwerende schotten. Wat een ontdekking !

*(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)*

*(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)*

Op hetzelfde ogenblik verstommen de loftuitingen op de multi-culturele samenleving en verstommen de oproepen om de strijd tegen

het fascisme op te voeren, zowat het handelsmerk van collega Vandenbossche. Toch siert het hem dat hij het falen van de beleidsverantwoordelijken durft voorop te stellen.

De werkelijkheid is dat de lokale machthebbers van elke zelfverklaarde democratische partij sinds twintig jaar de boel hebben laten verloederen en alles op alles hebben gezet opdat niet drastisch ingegrepen werd en wordt tegen inbrekers, gauwdieven, messentrekkers, brandstichters allerhande die ook in de Grondelstraat ongestoord hun gang kunnen gaan.

De waarheid is dat de machthebbers in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest sinds een paar decennia nagenoeg geen sociale woningen meer bijbouwden en het bestaande park misbruikten om een bevolkingsmix tot stand te brengen die een aanfluiting is van elke wijsheid. Wijsheid is nochtans de hoedanigheid bij uitstek die men van bestuurders mag verwachten.

De waarheid is dat de machthebbers in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest sinds een paar decennia het bestaande patrimonium van sociale huurwoningen schromelijk verwaarloosd hebben.

Om de haverklap horen we verhalen over liften die niet aan de normen beantwoorden en over traphallen en kelderpassages die levensgevaarlijk zijn door de aanwezigheid van drugsdelinquenten. Om de haverklap horen we wanhopige klachten over muren die aangeast zijn door vochtigheid, zelfs door zwammen, zonder dat iets ondernomen wordt en over vensterarmaturen die sinds eeuwen niet meer sluiten. Wij tellen de sociale woningen niet meer waar de kakkerlakken hun sociaal paradijs hebben uitgebouwd.

De waarheid is dat noch de gemeentelijke politie vroeger, noch de zonepolitie vandaag de burgers beschermen tegen de misdadigers. De politie kan dit en dat en doet dit niet omdat de politiek zulks niet werkelijk wil.

Het is vanzelfsprekend de betrokkenen nog wat meer voor de gek houden te stellen dat enkele eenvoudige technische ingrepen (verlichting, sloten ...) hier al veel soelaas zouden bieden.

Met dit soort stroop mogen de zelfverkleerde democratische partijen trouwens wat mij betreft gerust de kiezer tegemoet treden op 13 juni. Geen Brusselse, geen Brusselaar die zich laat vangen. Deze door en door versleten deuntjes kunnen thans niemand meer misleiden.

Om een kat een kat te noemen : sinds het aantreden van deze bontekoe-coalitie is van alle beloften om nu eindelijk weer eens iets groots te ondernemen op het vlak van de nieuwbouw van sociale huurwoningen, weinig of niets in huis gekomen; sinds het aantreden van deze bontekoe-coalitie is van renovatie van bestaande complexen bitter weinig in huis gekomen; sinds het aantreden van deze bontekoe-coalitie is de hypocrisie, is het gebrek aan verantwoordelijkheidsbesef van de beleidsverantwoordelijken nog geen sikkepit verminderd.

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Walter Vandenbossche heeft het woord voor een persoonlijk feit.

**De heer Walter Vandenbossche.** — De heer Van Assche heeft een paar keer mijn naam vermeld. Wat hij hier allemaal zegt, toont aan hoe extreem-rechts het falen van de overheid probeert te recupereren.

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Jos Van Assche heeft het woord.

**De heer Jos Van Assche.** — Wij proberen niets te recupereren. We komen alleen tot eenzelfde conclusie langs een andere weg.

Ik besluit : enkel door het roer radicaal om te gooien wordt beterschap mogelijk. De bontekoe-coalitie waar de staatssecretaris — overigens ook collega Vandenbossche — deel van uitmaken, kan zulks natuurlijk niet aan. Ik hoop met de Vlaams Blok-fractie dat de bontekoe-coalitie weldra niets méér is als de herinnering aan een kleuterig SIF-project en dat in het Brussels Gewest de regeringsverantwoordelijkheid in verantwoordelijke handen komt.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Daems.

**M. Alain Daems.** — Madame la Présidente, mon intervention n'a pas pour objectif de souligner à quel point la sécurité incendie dans les logements sociaux est une priorité qu'Ecolo partage avec de nombreux groupes dans cette Assemblée. Mme Geuten l'a déjà fait au nom du groupe Ecolo de manière tout à fait convaincante.

Je me limiterai aux à-côtés de cette interpellation fort anderlechoise de M. Vandenbossche, qui semble poser un problème sur lequel je souhaite intervenir. En effet, mes Chers Collègues, l'amalgame, à la différence de la comparaison, n'est pas une manière adéquate de distinguer les choses pour pouvoir prendre des décisions. Donc, mettre dans une même interpellation l'idée que, parce que des actes d'incendie volontaire ont été commis et qu'à ce jour, les décisions, qui ont été prises au foyer anderlechtois pour remédier à cet état de fait en utilisant au mieux ces subsides régionaux ne sont pas encore d'application, tout cela est vrai mais il ne s'agit que de cela.

Parler de Mons et ensuite de la démocratie, qui s'arrête, et de l'extrême droite, qui en profite, c'est lui faire le lit — d'ailleurs, Monsieur Vandenbossche, vous venez de le constater puisque c'est suite à votre interpellation que M. Van Assche a pu développer ses arguments nauséeux.

**De heer Walter Vandenbossche.** — Mevrouw De Voorzitter, het is toch niet iemand van Ecolo die ons hier moet komen zeggen wat wij hier wel en niet mogen vertellen. Het is hier niet de Assemblee om zo iets te doen en om mensen de mond te snoeren. Misschien kan dat bij Ecolo, maar hier niet. Als parlamentslid zeg ik in deze Assemblee wat ik wil.

Mijnheer Adriaens, wees geen domme Franstalige. Stop ermee elk woord van een Vlaming te interpreteren als taal van extreem-rechts. Het zijn domme Franstaligen die extreem-rechts groot maken, niet de Vlamingen.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Daems.

**M. Alain Daems.** — Je pense que la démonstration a été faite.

**M. Christos Doukeridis.** — Ne relevez pas cette remarque, Monsieur Daems.

**M. Alain Daems.** — Le but de mon intervention était de dénoncer le problème de l'amalgame et de montrer à quel point c'était

dangereux d'avoir des débats qui mènent à des actions utiles pour les personnes concernées.

Les bâtiments des Goujons, dans lesquels ces faits gravissimes se sont produits, ne sont pas du tout conçus comme les bâtiments des Mésanges à Mons. Aux Goujons, les bâtiments sont beaucoup plus récents et munis de portes coupe-feu.

Vous êtes échevin à Anderlecht, Monsieur Vandebossche, vous avez des représentants de votre groupe dans le conseil d'administration du Foyer anderlechtois ...

**M. Walter Vandebossche.** — C'est une bête discussion de partis politiques, parce qu'Ecolo est responsable en ce qui concerne le Foyer anderlechtois ...

**M. Alain Daems.** — Personnellement, je ne vous ai pas parlé de partis politiques. Je parle de la différence qui existe entre des bâtiments qui ne présentent absolument pas les mêmes caractéristiques et donc pas les mêmes dangers pour leurs habitants. C'est en gonflant ce type de danger que vous posez un problème politique, Monsieur Vandebossche.

**Mme la Présidente.** — Cessons ce chassé-croisé et posons les vrais problèmes.

Continuez, Monsieur Daems.

**M. Alain Daems.** — Madame la Présidente, le problème est réel, mais le gonfler n'amène que de la confusion et du brouillard.

Il est demandé à M. Hutchinson — d'après moi, il le fait et mon intervention n'est nullement politicienne — de favoriser, à travers le travail de la SLRB, la réorganisation de la sécurité. D'ailleurs, le Foyer anderlechtois est sous tutelle partielle, ce qui doit permettre de concrétiser les décisions puis d'exécuter les engagements budgétaires de façon à compléter la sécurité le plus rapidement possible.

Mais vous savez comme moi qu'on n'empêchera jamais que des actes de vandalisme ou de pyromanie soient accomplis. Il convient donc de protéger au mieux les habitants et de ne pas leur faire croire qu'ils se trouvent dans la même situation qu'à Mons.

Par ailleurs, à mon sens, dans aucun appartement des Goujons, il n'y a de risque : il n'y a pas trente personnes qui y sont domiciliées.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Michel Lemaire.

**M. Michel Lemaire.** — Madame la Présidente, il était temps que j'arrive pour apporter un peu de hauteur à ce débat ! ...

Je regrette que le représentant du parti non démocratique soit parti : j'aurais voulu lui envoyer quelques injures calibrées, cependant dignes de figurer dans notre compte rendu.

Comme il est parti je ne parlerai donc pas de moisissures à un grossiste.

Simplement, concernant cette problématique des cambriolages, je pourrais parler des beaux quartiers de Rhode-Saint-Genèse, où le

logement social est rare est dont le bourgmestre se plaint fréquemment de cambriolages qui s'y perpètrent. Ce n'est donc pas qu'à Bruxelles.

Dans la foulée de Mme Geuten, Monsieur Hutchinson, j'aimerais faire un petit bilan. En effet, même si nous étions dans la majorité, nous aurions supplié, dès 1990, d'établir ce cadastre des logements et la liste des rénovations indispensables.

C'est vrai qu'on les commence trop tard, mais mieux vaut tard que jamais ! En attendant, on prévoit la rénovation du stock; quand une première partie sera terminée, on se rendra compte qu'il faut continuer, qu'il en reste. Sur 38.000 logements, on en rénove 17.000 et il en restera 21.000 pour lesquels on se rendra compte qu'il est urgent de les entretenir car un immeuble a une durée de vie qui est loin d'être éternelle.

J'avais émis le sentiment et je prends le risque de le dire, même si je suis dans l'erreur, qu'on n'y arriverait pas pour 2005. Bien sûr, certaines actions s'enclenchent. Le secrétaire d'Etat m'a transmis une note reprenant tous les projets de rénovation en cours, mais nous savons bien qu'ils ne seront pas menés à terme. C'est à la suite d'une question écrite, ce n'est pas un privilège, c'est un contrôle parlementaire ! Et cela confirme mon appréhension selon laquelle, à cause de procédures publiques, d'appels d'offres, de difficultés de tous genres, nous n'y arriverons pas pour 2005. Sans doute vais-je être démenti par le secrétaire d'Etat que je remercie à l'avance pour la réponse qu'il nous fournira.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat.

Het woord is aan de heer Alain Hutchinson, staatssecretaris.

**De heer Alain Hutchinson,** staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Huisvesting. — Mevrouw de Voorzitter, de brandramp in de *Clos des Mésanges* te Mons deed zich voor in februari 2003. Ik heb onmiddellijk gereageerd en werd daarin door de Brusselse Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij gevolgd. Volgende maatregelen werden toen genomen.

Ten eerste komt er een bestelling ten laste van de begroting op de kredieten voor dringende werken in de sociale huisvesting van 40.000 rookmelders. Die moeten de inwoners waarschuwen als de evacuatiegangen vol rook hangen. Het bestek is opgemaakt en de offerte-aanvraag bekendgemaakt. De 40.000 rookmelders zullen in januari 2004 in het bezit van de maatschappijen zijn.

Die rookmelders bieden geen oplossing voor alle mogelijke problemen, maar zijn evenmin gadgets. De meeste sterfgevallen ten gevolge van een brand doen zich bij nacht voor. De rook verstikt de slachtoffers in hun slaap. Het is dus van groot belang dat de bewoners tijdig worden verwittigd door aangepaste apparatuur wanneer rook de evacuatiewegen, zoals de hall, de gangen, de woonkamer gelegen tussen de slaapkamers en de voordeur begint te vullen. In Engeland werd de plaatsing van dat soort rookmelders opgelegd en het sterftecijfer ten gevolge van brand daalde daarna met bijna 66 procent.

België heeft terzake een achterstand opgelopen, want slechts 3 tot 10 procent van de woningen is uitgerust met rookmelders, tegen

98 procent in Noorwegen, 88 procent in Zweden en 66 procent in Irlande. In de Verenigde Staten werd vastgesteld dat de batterijen in de rookmelders leeg waren, ofwel waren weggehaald om ze in andere apparaten te stoppen. De Brusselse Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij heeft beslist om in de uitgeschreven offerteaanvraag te kiezen voor rookmelders met eigen batterijen, die niet in andere toestellen kunnen worden gebruikt en die 8 tot 10 jaar energie kunnen blijven leveren.

Ten tweede werd beslist een overheidsopdracht uit te schrijven voor de plaatsing van die detectoren. Staatssecretaris Pascal Smet heeft een tenlasteneming daarvan toegezegd.

Ten derde werden er referentiepersonen in alle wooncomplexen aangesteld. Die personen zullen de verhuurdersmaatschappijen op de hoogte brengen van eventuele veiligheidsproblemen, zoals belemmeringen aan de nooduitgangen en beschadigde of verdwenen brandblusapparaten.

Ten vierde, bij renovatie wordt systematisch het bezoek gevraagd van de brandweerdiensten om structurele oplossingen voor te stellen. Er wordt nu onderhandeld om prioriteiten vast te stellen, omdat de dienst Brandweer en Dringende Medische Hulp onmogelijk alle gevraagde plaatsbezoeken onmiddellijk kan afleggen. Bij de bepaling van de prioriteiten van het volgende vierjarig investeringsplan zal rekening worden gehouden met de aanbevelingen van de brandweer. Intussen zullen de middelen voor dringende werken voor die beveiligingswerken worden aangewend.

Voor de beveiliging van de toegang tot de sociale woningen worden er in het kader van de veiligheidscontracten diverse werken uitgevoerd, ook in het Grondelcomplex, dat in de loop van 2004 zal worden uitgerust met een systeem van toegangsbadges.

Dans la foulée, Madame la Présidente, je voudrais rapidement évoquer les problématiques qui ont été soulevées par plusieurs membres de cette Assemblée, et qui sont plus générales.

Effectivement, Madame Geuten, je vous avais fait part à l'époque de ma volonté d'améliorer les choses. Sur la base du cadastre technique réalisé dans le logement social et dont les résultats furent catastrophiquement édifiants en matière de situation du bâti dans notre parc du logement social à Bruxelles, nous avons attribué un budget important de 200 millions d'euros à la SLRB pour mener à bien un nombre important de rénovations, de remises à nouveau, etc. au niveau du logement. Symboliquement, j'ai toujours dit que 17.000 logements seraient touchés par cette mesure. Je veux surtout dire par là qu'après ces 200 millions, il en faudra certainement autant pour terminer ce chantier, trop important, de la rénovation du parc immobilier social.

Aujourd'hui, je puis difficilement faire le bilan de cette rénovation parce qu'il faut honnêtement vous dire que les opérations d'investissement prennent du temps. Personnellement, je trouve d'ailleurs que cela prend beaucoup trop de temps. Cependant, les procédures administratives et urbanistiques, additionnées les unes aux autres, sur la base de directives européennes ou nationales, font qu'entre le moment où l'on prend la décision de rénovation d'un bien et le moment où on la réalise, il se passe un certain nombre d'années. On peut le regretter, mais c'est comme cela. Croyez bien que nous « mettons toute la gomme » pour que les choses se réalisent le plus

rapidement possible. Sur les 200 millions qui ont été attribués à la SLRB pour ces opérations de rénovation, je dois reconnaître que le premier franc n'a pas encore été dépensé. Or, nous sommes à la moitié de la période couverte par le plan quadriennal d'investissements dans ce secteur. Les premières opérations démarrent maintenant, mais il aura fallu deux ans pour que les choses se mettent en route et pour qu'un certain nombre de chantiers démarrent. Il y a donc beaucoup à faire.

Parmi ces investissements, il y en a comme je vous l'ai déjà dit, qui touchent directement à la sécurité des habitants, notamment en matière d'incendie. Au delà de ce que je viens de répondre à M. Vandebossche, il y a le placement de 40 mille détecteurs de fumée dans les 40.000 logements sociaux bruxellois.

Je voudrais revenir un instant sur les Goujons puisqu'il a été question du sort de cet immeuble. Comme le soulignait M. Vandebossche, il est vrai que les Goujons constituent une grande base regroupant des centaines de logements empilés les uns sur les autres. Je suppose que vous connaissez tous ce grand bâtiment. Dans le cas contraire, je vous conseille d'aller le visiter; c'est spectaculaire. Cet ensemble est installé dans un environnement complètement dégradé et déglingué, dans lequel la vie est difficile. Les familles qui y vivent connaissent des difficultés sociales quotidiennes et ce, dans un environnement un peu « *destroyed* », si je puis m'exprimer ainsi. Nous avons cependant fait des efforts importants pour améliorer cet environnement. C'est là, par exemple, qu'est née l'idée des conventions de cohésion sociale. Cela devait constituer mon premier déplacement, en juillet 1999, en tant que secrétaire d'Etat au Logement, à l'occasion des faits d'un pyromane dans ce bâtiment. Je me suis rendu sur place et me suis retrouvé nez à nez des habitants qui, très émus par cette situation, « s'engueulaient » les uns les autres. Jamais, ces gens ne se retournaient vers l'autorité et ne se plaignaient pour dire que cela n'allait pas. Les jeunes s'engueulaient avec les vieux, les nouveaux Belges avec les anciens Belges. Je me suis dit que cette situation était impossible car ces gens vivent dans la détresse, et qu'il fallait faire quelque chose. Ils ne sont pas coresponsables de leurs malheurs et donc essayons... C'est de là qu'est née l'idée des conventions de cohésion sociale et celle conclue aux Goujons a des résultats très positifs sur l'ambiance générale dans ce contexte. On ne peut évidemment pas tout empêcher et, comme l'a dit M. Daems avec raison, il faut dissocier les faits criminels que l'on peut rencontrer n'importe où d'une ambiance ou d'une situation générale.

Ceci étant, il faut être clair dans ce domaine : nous avons pris certains engagements vis-à-vis des habitants de cette grande base des Goujons, qui peut être comparée à un village, même s'il n'y a pas d'église.

La région a pris des engagements vis-à-vis de cet immeuble : rénovations importantes autour et à l'intérieur de l'immeuble. A partir de la convention de cohésion sociale, nous menons des opérations d'amélioration de l'état des lieux à l'intérieur des couloirs, des cages d'escaliers, des cages d'ascenseur, etc., opérations réalisées d'ailleurs avec le concours des habitants.

Dans le cadre de l'accord de coopération, nous avons inauguré, il y a quelques mois, un parc public à la place d'un terrain vague dévasté depuis des années. Mais je dois reconnaître que je suis déçu du manque de diligence, pour ne pas dire de dynamisme, du Foyer

anderlechtois, qui dispose depuis des mois des moyens nécessaires venant de la région, notamment pour rénover l'environnement immédiat ainsi que le parking se trouvant autour du bâtiment et qui ressemble à *Beyrouth* à la grande époque, ainsi que pour sécuriser les accès à ce bâtiment. Or, les travaux n'avancent pas. Chaque fois que je pose la question, on me fixe des délais. La dernière fois que j'ai posé la question, on m'avait répondu que les travaux commenceraient fin octobre-début novembre. A présent, la date est reportée à début 2004. Il en va constamment ainsi avec le Foyer anderlechtois.

Si nous sommes responsables au niveau régional et communal, il existe également une responsabilité dans le chef des gestionnaires de sociétés de logements sociaux. Lorsqu'ils manquent à leurs devoirs en la matière, il importe de le dire aussi. A plusieurs reprises, j'ai fait part — et je le ferai encore très officiellement — de mon courroux vis-à-vis de la direction du Foyer anderlechtois par rapport à cette situation qui est infernale. En effet, tant que les aspects matériels ne seront pas réglés, tant que les habitants, surtout les jeunes, devront vivre dans un environnement déginglé, il sera très difficile de développer des actions sociales, de leur expliquer de respecter l'environnement, il est déjà démoli !

**M. Alain Daems.** — Monsieur Hutchinson, vous disiez, il y a un instant, que la région n'avait pas dépensé un seul franc pour l'ensemble des 33 sociétés.

**M. Alain Hutchinson,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Il s'agit d'autre chose ! Les crédits sont à disposition du Foyer anderlechtois dans le cadre des abords des logements sociaux.

**M. Alain Daems.** — Depuis deux ans, les crédits sont à disposition, mais pas seulement du Foyer anderlechtois ...

**M. Alain Hutchinson,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — De plus, dans le cadre de l'opération menée par M. de Donnea à l'époque sur la sécurisation des entrées des logements sociaux, des crédits sont à la disposition du Foyer. Ils ne sont toujours pas utilisés pour mille et une raisons, soit, mais cela ne se fait pas ! Il s'agit d'autres crédits que les 200 millions évoqués tout à l'heure. Ils ne se situent pas dans le cadre quadriennal. Il s'agit d'opérations spécifiques pour les Goujons parce qu'il s'agit d'un endroit difficile. Ce n'est pas le seul, je m'empresse de dire qu'il ne faut pas stigmatiser les Goujons non plus. Ce n'est pas le seul endroit problématique au niveau du logement social à Bruxelles (cfr. Peterbos, rempart des Moines, querelle, etc.). Nous connaissons ce débat régulièrement évoqué en commission du Logement.

Tel n'est pas l'objet de l'interpellation, mais ce n'est pas le seul endroit où ces situations malheureuses peuvent être constatées.

En tout cas, aujourd'hui, le gouvernement a mis en place des outils, une partie importante de moyens, pour remédier à cette situation, que ce soit pour répondre aux inquiétudes en matière d'incendie dans ces grands ensembles ou pour faire en sorte que les Bruxellois qui y vivent puissent le faire dignement. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Walter Vandenbossche.

**De heer Walter Vandenbossche.** — Mevrouw de Voorzitter, allereerst dank ik de staatssecretaris voor zijn politiek correct antwoord. Hij geeft toe dat de toestand in de Grondelwijk dramatisch is. Er worden inspanningen gedaan om daar wat aan te veranderen. Hij heeft ook gezegd dat het beheer van de Anderlechtse Haard tekortschiet in de uitvoering van haar verbintenissen.

Ik dank de staatssecretaris voor zijn politiek correct antwoord en voor het feit dat hij een verbintenis aangaat voor de toekomst. Ik hoop dat hij nauwlettend zal toekijken op de uitvoering van die verbintenis. Ik wil een suggestie doen : laat de voorzitter van de Anderlechtse Haard ontslag nemen als hij er niet in slaagt het uitgestippelde beleid uit te voeren.

Ten slotte nog een opmerking. Ik ben verbolgen over de houding van de heer Daems. Het belang van zijn partij zonder kiezers ligt hem nauwer aan het hart dan het beheer van de Anderlechtse Haard.

Zijn persoonlijke belangen zijn blijkbaar belangrijker dan die van de huurders die in moeilijke omstandigheden moeten overleven.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Daems pour un fait personnel.

#### FAIT PERSONNEL

#### PERSOONLIJK FEIT

**M. Alain Daems.** — Madame la Présidente, je demande la parole pour fait personnel.

Monsieur Vandenbossche, je ne vois pas très bien ce que vous entendez par « mes intérêts personnels » dans cette affaire.

Mon intervention visait simplement à dire qu'en amalgamant des situations très différentes, vous ne rendez pas service aux habitants qui, aux Goujons sont en train d'essayer, au travers des programmes de cohésion sociale, d'avoir une parole articulée à l'égard des autorités, que ce soient des autorités du Foyer, les autorités communales, dont vous faites partie, où les autorités régionales.

En leur faisant croire qu'ils sont dans le même type de danger qu'à Mons, vous jetez de la fumée, vous occulterez la réalité et cela ne sert qu'aux personnes que vous prétendez combattre et qui sont intervenues dans votre interpellation pour dénoncer tous les politiciens à la fois.

**M. Walter Vandenbossche.** — C'est le manquement de votre président qui donne la force à l'extrême-droite dans ce quartier. C'est cela la vérité.

**Mme la Présidente.** — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

#### QUESTIONS ORALES

#### MONDELINGE VRAGEN

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

**QUESTION ORALE DE M. VINCENT DE WOLF A M. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LE PLAIDOYER POUR UN ASSOULISSEMENT DES MODALITES A LA VENTE PAR LES COMMUNES ET LES CENTRES PUBLICS D'AIDE SOCIALE DE CERTAINS IMMEUBLES »**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER VINCENT DE WOLF AAN DE HEER DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET PLEIDOOI VOOR EEN VERSOEPELING VAN DE VOORWAARDEN VOOR DE VERKOOP VAN SOMMIGE GEBOUWEN DOOR DE GEMEENTEN EN DE OCMW'S »**

**Mme la Présidente.** — M. Draps répondra en lieu et place de M. Ducarme.

La parole est à M. Vincent De Wolf pour poser sa question.

**M. Vincent De Wolf.** — Madame la Présidente, Chers Collègues, Monsieur le Secrétaire d'Etat, je voudrais que vous m'aidiez à faire tourner, non pas les assiettes, mais les capitaux. En effet, en Région bruxelloise, chacun se creuse — et votre collègue du Logement social ou de logement moyen.

Ma question d'aujourd'hui concerne plutôt le logement moyen.

Les pouvoirs publics locaux, que ce soient les communes, les Régies foncières ou les CPAS, n'ont plus la possibilité de rénover ou d'acquérir des logements sans subsides. Il y a là un effet pervers.

On dit que les communes et les pouvoirs locaux ne bougent pas. Nous venons d'entendre un débat assez riche à propos des sociétés de logement social. Mais certaines communes bougent, rénovent, achètent, construisent avec des subsides.

Là, un piège un peu bizarre s'ouvre puisque la réglementation (arrêté de février 1999) indique que : « une commune ou un centre public d'aide sociale peut vendre un immeuble pour lequel un subside lui a été octroyé dans les dix ans qui suivent la dernière tranche du subside. ».

Pour autant, il faut que le ministre qui à la rénovation urbaine dans ses attributions donne son accord et que le subside reçu soit intégralement remboursé à la région.

La mécanique générale du système est tout à fait compréhensible : il faut éviter qu'un pouvoir public reçoive de l'argent de la

région, revende le bien et affecte le produit de la vente à autre chose. Cependant, le même arrêté précise que ce n'est qu'après trente ans que l'on peut revendre sans devoir rembourser le subside perçu. En pratique, cela signifie que lorsque vous avez reçu un subside pour rénover un patrimoine, vous ne savez plus le revendre. Donc, petit à petit, les régies foncières et les services de propriétés communales passent leur temps à faire un travail que le privé ferait, en vertu du principe de subsidiarité, beaucoup mieux, à savoir des états des lieux d'entrée et de sortie, les indexations des charges et des loyers, ou encore le suivi des litiges avec les locataires. Finalement, on devient progressivement le plus gros propriétaire immobilier de sa propre commune. C'est complètement grotesque. Cela occupe des fonctionnaires et empêche de continuer la rénovation urbaine.

Depuis quelques années, je défends une idée — et je pense qu'elle est bonne puisque c'est moi qui l'ai eue — que je voudrais vous soumettre. A mon avis, il faudrait faire tourner les capitaux en permettant aux autorités locales qui ont rénové un logement de le revendre, de préférence au locataire occupant, auquel on pourrait donner un droit de préemption, à un prix non spéculatif, fixé par le receveur de l'enregistrement, moyennant l'obligation pour l'acquéreur, personne physique, d'occuper l'habitation pendant dix ans au moins et l'obligation pour les autorités locales de réinvestir cet argent — qui pourrait être bloqué sur un compte — dans une nouvelle opération de rénovation. Cette formule serait extraordinairement intéressante puisque la région ne serait pas contrainte de subsidier de nouveaux projets. L'argent tournerait, il ne faudrait plus redemander un accord de tutelle, on gagnerait du temps et les Bruxellois, locataires existants ou futurs propriétaires, seraient certainement sensibles aux avantages de ce système.

C'est donc avec beaucoup d'espoir, Monsieur le Secrétaire d'Etat, que j'écouterai votre réponse.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

**M. Willem Draps,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Madame la Présidente, au nom du Ministre-Président, je voudrais d'abord constater que la plupart des propositions évoquées par M. De Wolf sont rencontrées par l'arrêté.

En effet, l'arrêté prévoit dans ses textes que :

1°) article 3 :

Les subsides remboursés alimenteront le Fonds d'aménagement urbain et foncier créé par l'article 2; 5° de l'ordonnance du 12 décembre 1991. La commune ou le CPAS ont un droit de tirage prioritaire sur d'autres projets d'immeubles à l'abandon, à acquérir ou à rénover.

2°) article 4, § 1<sup>er</sup> :

Le bien ne peut être vendu qu'à une personne physique qui l'occupe ou à défaut de sa part, à une personne qui satisfait aux conditions de revenus du logement social. L'acquéreur s'engage à occuper le bien personnellement à titre de résidence principale pendant 10 ans.

L'article 2 de l'arrêté précise les différents délais et conditions de remboursement intégral des subsides régionaux, que je rappelle brièvement :

Vente après 30 ans : pas de remboursement, ni d'autorisation préalable, comme M. De Wolf l'a rappelé.

Vente après 10 ans : remboursement et autorisation préalable.

Vente avant 10 ans : remboursement.

Le délai de 30 ans correspond à la durée d'amortissement de l'investissement.

Rappelons que l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 février 1998, organique de la rénovation ou de la démolition suivie de la reconstruction d'immeubles des communes et des CPAS conditionne l'octroi de subside à des locations dont les loyers initiaux annuels sont situés entre 2 et 5 % du coût total des travaux réalisés.

Le délai de 10 ans avait pour but d'éviter une démarche spéculative et de stabiliser tant le niveau du loyer que le locataire.

Je peux comprendre que ces délais pourraient être réactualisés mais je souhaite que ce le soit à la lumière d'une analyse budgétaire et juridique. En effet, un remboursement partiel du subside sur la base de la durée de location et du loyer perçu avant la vente, nécessite des simulations financières ainsi que la relecture des différents arrêtés concernés afin d'éviter d'une part, toutes discordances entre ceux-ci et l'arrêté de 1999 modifié et d'autre part, de mesurer l'ampleur des modifications nécessaires dans les autres arrêtés afin d'éviter ces discordances.

Le Ministre-Président a chargé son cabinet de prendre des contacts avec l'administration, afin d'examiner avec elle l'impact et les conséquences des modifications envisagées suite à la question orale de M. De Wolf.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Vincent De Wolf pour une réplique.

**M. Vincent De Wolf.** — Madame la Présidente, je remercie le secrétaire d'Etat pour sa réponse, mais je n'en suis pas satisfait. En effet, je désirerais savoir, quoique je doute qu'il puisse le dire, le nombre de cas pratiques il y a en l'espèce.

On me dit que l'argent est versé à un fonds, mais ce n'est pas ce que je suggérais. J'aurais souhaité qu'on ouvre un compte bancaire joint entre l'autorité publique qui vend et la région, et que cet argent puisse directement resservir sans devoir attendre 10 ans et passer par des procédures lourdes et fastidieuses. A ma connaissance, il n'y a pas pléthore de cas, s'il y en a un, où l'autorité locale communale a pu revendre et réutiliser cet argent. C'est un dialogue de sourds. Je ne suis pas satisfait et je continuerai à interroger à ce sujet.

**Mme la Présidente.** — L'incident est clos.

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER WALTER VANDENBOSSCHE AAN DE HEREN DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFD-**

**STEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, EN PASCAL SMET, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE CONSEQUENTIES VOOR HET BRUSSELS GEWEST VAN DE STUDIE VAN DE EUROPESE CENTRALE BANK OMTRENT DE EFFICIENTIE VAN DE OVERHEDEN VAN DE EUROPESE LIDSTATEN »**

**QUESTION ORALE DE M. WALTER VANDENBOSSCHE A MM. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, ET PASCAL SMET, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LES CONSEQUENCES POUR LA REGION BRUXELLOISE DE L'ENQUETE DE LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE SUR L'EFFICACITE DES AUTORITES PUBLIQUES DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE »**

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Walter Vandenbossche heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

**De heer Walter Vandenbossche.** — Mijnheer de Staatssecretaris, wat zijn de gevolgen en welke reflecties worden er bij de regering gemaakt over de studie van de Europese Centrale Bank omtrent de efficiëntie van de overheden van de Europese lidstaten ? Op grond van recente gegevens dicht een studie van de Europese Centrale Bank België de op twee na minst efficiënte overheid toe van een groep van 23 rijke OESO-landen. Enkel Zweden en Italië doen het nog slechter. Klap op de vuurpijl is wel dat gewezen topminister Luc Vandenbossche van de SP.A gewoon akkoord gaat met die studie.

Na jarenlang te hebben geïnvesteerd in een blijkbaar vruchteloos gebleven Copernicus-plan, haast de federale regering zich nu om te zeggen dat we het met z'n allen beter moeten doen. De bewuste studie moet een extra argument zijn om hard op tafel te slaan.

De resultaten van de ECB-studie zijn ronduit beschamend voor een hoogontwikkeld en democratisch land als België. De vraag is of de resultaten enkel betrekking hebben op het federale niveau, dan wel of ze ook van toepassing zijn op de gewesten en de gemeenschappen. Ook in Brussel hebben wij de mond vol van dienstverlening, het dichten van de kloof met de burger, efficiëntie en *good governance*. Mijn vragen aan u zijn duidelijk, Mijnheer de Staatssecretaris.

Heeft de Brusselse regering officieel of officieus kennis genomen van de studie ? Zo ja, vallen daar reeds conclusies uit te trekken voor de instellingen van de Brusselse overheid ?



Hebt u weet van vergelijkende gegevens van andere regionale overheden in Europa ? Wat is de positie van het Brussels Gewest na vergelijking ?

Werd de Brusselse administratie al doorgelicht en door wie ? Wat waren de resultaten ? Welke initiatieven heeft de Brusselse regering genomen en zal ze nog nemen om de dienstverlening en de interne efficiëntie van onze administratie te optimaliseren ?

Uiteraard verwacht ik van u een sprankelend ideeetje, Mijnheer Smet, om onze administratie springlevend te maken.

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Pascal Smet, staatssecretaris heeft het woord.

**De heer Pascal Smet**, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, de ECB-studie vergelijkt 23 OESO-landen op het vlak van de effectiviteit en de efficiëntie. Ze dateert van juli 2003. In die analyse wordt het overheidsoptreden in zijn globaliteit geëvalueerd en worden criteria als kindersterfte, onderwijsniveau en levensverwachting in aanmerking genomen. De vergelijkingsbasis is dus veel ruimer dan de werking van de administratieve diensten waarnaar de heer Vandebossche in zijn vraag verwijst. De werking van de administratie is inderdaad maar 1 van de 7 indicatoren die door de studie zijn gebruikt, naast onderwijs, gezondheidszorg, inkomensverdeling, economische stabiliteit en andere.

Bovendien bevat de indicator inzake administratie een beperkt aantal aspecten, zoals de kwaliteit van de rechtbanken, de mate van corruptie en van zwarte economie. De werking van de administratieve diensten komt als dusdanig niet aan bod in het vergelijkend onderzoek. Er is in de studie geen verband met lopende hervormingsprojecten op federaal niveau, zoals het Copernicus-project, laat staan op gewestniveau. Er is dus geen enkele concrete conclusie af te leiden voor de Brusselse gewestelijke administratie.

Ik vestig er de aandacht op dat de onderzoeksgegevens slaan op de jaren 1990 en 2000.

Ten slotte deel ik mee dat er reeds talrijke initiatieven zijn genomen om de werking van de gewestelijke administratie te verbeteren. Dat is uiteraard per definitie een permanent aandachtspunt vanuit de filosofie van continue verbetering.

In een notendop vermeld ik niet-exhaustief de volgende initiatieven die mijn voorganger voor het ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest heeft genomen : de introductie van teamdoelstellingen voor de leden van de directieraad, de start van projecten, de opmaak van boordtabellen, de introductie van de Caf-methodologie zoals deze op Europees niveau is aanvaard voor de publieke sector, een nieuw project voor de verbetering van het telefonisch en fysisch onthaal, de portaal-site die volgend jaar een feit wordt, het meerjarenplan informatica waarvan alle projecten in het teken staan van e-government enzovoort.

Vandaag is bovendien het intern auditcomité van het gewest van start gegaan. In de Brusselse brandweer loopt sedert maart 2003 een project tot hervorming van de administratieve diensten, waaronder logistiek, personeel, financiën, om enkele diensten te noemen. Dat

project loopt over bijna twee jaar. Voor de andere pararegionale instellingen kan ik geen stand van zaken geven, aangezien mijn collega's in de regering hiervoor bevoegd zijn.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het incident is gesloten.

**QUESTION ORALE DE MME MARIE-JEANNE RIQUET A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LE SOUTIEN AUX CENTRES D'ENTREPRISES »**

**MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW MARIE-JEANNE RIQUET AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE STEUNAAN DE BEDRIJVENCENTRA »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Marie-Jeanne Riquet pour poser sa question.

C'est M. Hutchinson qui y répondra.

**Mme Marie-Jeanne Riquet.** — Madame la Présidente, Messieurs les Secrétaires d'Etat, on sait que les entreprises naissantes sont un moteur de l'emploi. Ce que l'on sait peut être moins, c'est qu'elles semblent occuper proportionnellement davantage de Bruxellois que les grandes entreprises établies de longue date dans notre région.

L'exemple des entreprises hébergées dans les infrastructures gérées par la SDRB est flagrant. Je me réfère à l'étude du poids économique et social des entreprises soutenues par la SDRB, fournie par l'Observatoire bruxellois du Marché du Travail et des Qualifications. Globalement, les résultats de cette enquête sont consternants pour l'emploi des Bruxellois. Peu d'entreprises ont d'ailleurs répondu à la question de la domiciliation de leur personnel, et pour celles qui ont répondu, moins de quatre salariés sur dix habitent dans la région. Par contre, les quatre centres d'entreprises hébergés par la SDRB occupent des Bruxellois à raison de 68 % de leur effectif.

Voilà un argument de plus pour stimuler les centres d'entreprises. Notre région a pris des initiatives en ce sens, mais la stratégie n'est pas claire.

Il existe deux types de centres d'entreprises en Région bruxelloise : ceux qui sont aidés par les pouvoirs publics, et les autres.

Il n'est pas facile de repérer les centres soutenus par les pouvoirs publics.

D'après le site de l'Agence bruxelloise pour l'Entreprise, ils sont cinq, mais selon le dernier rapport de la SDRB, huit centres d'entreprises publics ont pu être créés grâce au soutien de la région et de l'Union européenne. D'où mes questions :

quels sont les centres soutenus par les pouvoirs publics en Région bruxelloise ?

de quel type d'aide peuvent-ils bénéficier ? Sous quelles conditions ?

Lorsque je dis pouvoirs publics, je parle de manière générale et pas seulement de la région. Il s'agit aussi de l'Union européenne et dans certains cas, des communes.

En ce qui concerne les centres privés qui ne bénéficient d'aucune aide publique, ils seraient près d'une vingtaine, mais parfois de taille modeste. Cela pose inévitablement la question de la concurrence entre les centres publics et les centres privés. Mon groupe estime qu'il faut davantage soutenir l'initiative privée en la matière, car l'initiative publique a ses limites et poursuit souvent des objectifs d'utilité publique bien spécifiques, comme c'est par exemple le cas des centres d'entreprises d'économie sociale. Encourager une diversification des centres permettrait de mieux soutenir la création d'entreprises dans les secteurs variés. Mon collègue, Bernard Clerfayt, a d'ailleurs déposé une proposition d'ordonnance en ce sens en 1998, et déjà à l'époque il stigmatisait le retard de la Région bruxelloise en la matière. En bref, nous préconisons des aides à l'expansion économique adaptées, pour peu bien entendu que les centres soient agréés par la région, sous certaines conditions.

Légiférer en la matière permettrait également de mieux définir quels sont les centres soutenus par la région et ceux qui ne le sont pas. Cela permettrait aussi de répondre à une critique formulée par la Cour des comptes dans le cadre du budget de 1997. Cette dernière avait en effet fait remarquer que malgré l'augmentation notable des montants prévus au budget, la région n'avait toujours pas adopté une ordonnance fixant les règles d'attribution de ces montants.

Monsieur le Secrétaire d'Etat, mon groupe estime qu'il faut des règles claires pour mettre la région à l'abri de toute critique. Attribuer des aides cas par cas n'est pas acceptable dans un contexte concurrentiel.

Ces constats et considérations m'amènent à vous poser les questions suivantes. Quel est ou quels sont le ou les critères selon lequel ou lesquels un centre d'entreprises pourrait ou non demander actuellement légitimement un soutien financier de la part de la région ?

Etant donné l'absence de législation spécifique déplorée par la Cour des comptes, le ministre a-t-il déjà pris ou bien prépare-t-il des mesures pour clarifier une situation qui pourrait, bien entendu, être critiquée par des opérateurs privés qui créent ou développent un centre d'entreprises dans notre région ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat, qui répondra en lieu et place de M. Eric Tomas, ministre.

**M. Alain Hutchinson,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Madame la Présidente, je donne lecture de la réponse préparée par M. Tomas.

La question de Madame Riquet me donne l'occasion d'exposer en quelques minutes le fruit d'une des politiques que mon collègue, M. Tomas, a initiées pour soutenir l'activité économique dans les quartiers défavorisés, à savoir le développement de centres d'entreprises.

Les centres d'entreprises sont pour des acteurs susceptibles, à Bruxelles comme ailleurs, de jouer un rôle structurant dans les quartiers que nous voulons revitaliser, de proposer une solution concrète aux besoins d'accueil et d'encadrement des créateurs d'entreprises et enfin, d'accompagner les porteurs de projets innovants.

Face aux modifications structurelles qu'a connu notre économie, les centres d'entreprises constituent depuis plus de dix ans autant de solutions alternatives crédibles, souples et efficaces. Il suffit, pour s'en convaincre, de se pencher sur leur impact en termes de création d'activités, d'emplois et de richesses dans leur ressort respectif.

Ils constituent en effet une forme de terreau de plus en plus indispensable au développement des TPE et PME. Je ne m'étendrai pas ici sur le rôle fondamental de l'accompagnement dans le processus de lancement de projets d'entreprises mais les centres d'entreprises sont un des intervenants-clés dans ce domaine et leur expertise n'est plus à démontrer.

Le redéploiement urbain, l'appui à la création et au développement d'entreprises, la stimulation d'une culture entrepreneuriale sont autant de politiques prioritaires du gouvernement dans le cadre de la revitalisation économique des quartiers. Les centres d'entreprises s'inscrivent dans cette dynamique de développement urbain intégré et participent à la nouvelle dimension locale de la stratégie régionale en matière d'emploi.

La déclaration de politique gouvernementale insistait sur la création et le développement de nouveaux centres d'entreprises. D'ici deux ans, la région comptera huit centres d'entreprises opérationnels.

Outre les recettes générées par leur activité, le financement des centres d'entreprises s'articule autour de deux principales sources de subsidiation. Le gouvernement octroie, sur une base annuelle, un subside forfaitaire à tous les centres d'entreprises opérationnels, à savoir 75.000 euros pour les centres Dansaert, Molenbeek, Euclides, Village Partenaire et M-Village et 185.000 euros pour l'EEBIC. Ce traitement différencié pour EEBIC s'explique par sa situation « historique » et le fait qu'il se situe en dehors de la zone Objectif 2. En outre, EEBIC remplit une série de missions à haute valeur ajoutée en termes de financement des spin-offs, domaine dans lequel les autres centres n'interviennent pas.

Ce subside forfaitaire sert à couvrir les dépenses de base des centres : rémunération du personnel de direction et du personnel administratif, frais de fonctionnement généraux. Ces dépenses sont équivalentes dans tous les centres. Elles constituent la « mise minimale » pour assurer leur fonctionnement.

Comme vous le soulignez, tous les centres, hormis EEBIC, ont bénéficié d'aides ponctuelles dans le cadre des programmes européens Objectif 2 et Urban. Ces aides couvrent deux types de dépenses :

- 1° Dépenses d'investissement : rénovation des bâtiments et équipements des modules destinés aux entreprises
- 2° Dépenses de fonctionnement liées au développement des entreprises accueillies dans le centre : organisation de séminaires, recrutement d'experts ...

Ces aides varient d'un centre à l'autre en fonction de la nature de son projet d'investissement et de son projet de développement d'entreprises. Je ne vais pas détailler ici tous ces montages assez complexes mais mes services se tiennent à l'entière disposition de Mme Riquet pour lui fournir les informations complémentaires qu'elle souhaiterait obtenir sur la question.

Pour ce qui concerne les chiffres d'occupation et le nombre d'emplois, je livrerai également des données consolidées.

A l'heure actuelle 149 entreprises sont accueillies dans les six centres en activité. La variété des activités développées en leur sein est remarquable et traduit bien la richesse intrinsèque du tissu économique bruxellois. Le spectre de ces activités va de la chocolaterie artisanale à la conception de solutions informatiques pointues dans le domaine du « *Wireless* » en passant par la restauration collective et le textile.

Le taux de remplissage de ces centres varie entre 60 % et 100 % des surfaces d'accueil. Ce taux de remplissage est évidemment intimement lié au degré d'avancement des projets et à leur localisation. Il est évident que certains centres bénéficient d'une localisation plus attractive que d'autres mais il est aussi remarquable de constater que ces projets ont pu ramener de l'activité économique dans des quartiers qui avaient été délaissés depuis très longtemps par le secteur privé. Dans l'ensemble, je pense pouvoir dire malgré tout que d'ici peu, les centres devraient connaître un taux de remplissage assez homogène et compte tenu de la rotation importante des entreprises qu'ils abritent, on peut raisonnablement tabler sur un taux avoisinant les 85 % des surfaces.

Les entreprises accueillies dans les centres occupent 508 emplois très variés dans le panel de qualification.

Contrairement à une idée reçue, les centres peuvent également fournir de l'emploi faiblement qualifié. Il s'agit là uniquement des effets directs. A très court terme, je compte faire évaluer les emplois indirects créés grâce à ces centres, car il est indéniable que l'installation de nouvelles entreprises dans ces quartiers a un impact en terme de sous-traitance ou, tout simplement, en terme de fourniture de services aux entreprises. C'est d'ailleurs bien le sens et la valeur ajoutée de cette politique qui ne vise pas qu'à installer des entreprises dans un « hôtel » mais qui projette également d'initier une démarche de développement local du tissu économique.

Pour ce qui concerne la typologie de ces emplois, nous disposons de peu de données à ce stade, compte tenu du manque de recul par rapport à la création récente des centres. Il faut bien se rendre compte que le plus « ancien », en dehors de l'EEBIC, est opérationnel depuis mai 2000 et que l'heure était, jusqu'il y a peu, à la consolidation des structures de gestion et à la mise en œuvre des projets d'accompagnement d'entreprises. Cependant, la construction de tableaux de bords est à l'analyse, dans le cadre du réseau des centres coordonnés par la SDRB. Ces tableaux de bord devraient permettre de disposer d'informations affinées sur les emplois créés ou installés dans les centres.

Ce manque de données ne m'empêche cependant pas de souligner la volonté affichée du réseau et des centres de collaborer activement avec tous les opérateurs de l'emploi et de l'économie en Région

bruxelloise. Il est évident que, dans cette perspective, la collaboration avec l'ORBEM, l'ABE et la SDRB est essentielle.

S'agissant des durées moyennes de séjour et de la relocalisation des entreprises qui ont séjourné dans les centres, nous manquons également de recul pour établir des statistiques. On estime, en effet, de manière générale, à trois ans minimum le délai d'incubation d'un projet d'entreprises.

J'en viens maintenant à la seconde partie de votre question, qui concerne la problématique des centres d'entreprises privés et l'éventualité de légiférer dans ce secteur.

Pour ma part, j'avoue ne pas très bien comprendre à quel titre les centres d'entreprises privés pourraient bénéficier d'aides, en dehors des aides « classiques » aux entreprises, comme les primes à l'investissement ou les aides à la consultance. Il me semble évident que les centres d'entreprises soutenus par la région répondent à un besoin d'intérêt collectif, le développement d'une activité économique dans des zones défavorisées ou le soutien accru aux *spin-offs* (s'agissant d'EEBIC) et que ce besoin est justement rempli parce qu'à la différence des centres privés, les centres régionaux développent une activité de conseil et d'accompagnement gratuits ou facturés à prix coûtant et offrent des surfaces louées en dessous du prix du marché.

Le public a dû intervenir dans ce domaine là où le secteur privé ne jouait pas rentable d'investir. Il est d'ailleurs assez édifiant de constater que depuis que j'ai repris cette compétence il y a quatre ans, on ne m'a pas présenté un seul projet privé susceptible de s'installer dans un quartier à revitaliser et de fournir les services comparables à ceux des centres initiés par la région et les communes. Ces projets ne sont pas rentables à court terme. Tout au plus peut-on espérer, en professionnalisant leur gestion, tendre à moyen terme vers un équilibre des comptes grâce aux recettes de location. Mais tout cela reste très loin des standards de rentabilité attendus dans le secteur immobilier privé.

**Mme la Présidente.** — Je vous rappelle que dans le cas d'une question orale, le temps de parole est de cinq minutes pour la question et de cinq minutes pour la réponse. Je vous demande donc de bien vouloir abréger.

**M. Alain Hutchinson**, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — En ce qui concerne la question d'une législation, je me permets de vous rappeler que la commission des Affaires économiques de votre Conseil a déjà été saisie de cette question et a conclu à l'absence d'opportunité d'une telle législation.

M. Tomas ne peut que réitérer ses arguments exposés lors de cette séance, à savoir qu'il n'entre pas dans les intentions de la région, à l'heure actuelle, de créer de nouveaux centres et de subsidier les initiatives privées pour les raisons que je viens d'évoquer. Cette position est confortée par le fait les Régions flamande et Wallonne n'ont à ce jour pas adopté de législation spécifique sur les centres d'entreprises. Comme notre région, elles ont saisi l'opportunité offerte par les fonds européens pour développer une série de centres. Elles ont favorisé leur mise en œuvre et ont enfin assuré un soutien dans la phrase de lancement au niveau des frais de fonctionnement. Il ne voit pas ce qu'une législation apporterait de plus à ce soutien. ».

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Marie-Jeanne Riquet pour une réplique.

**Mme Marie-Jeanne Riquet.** — Madame la Présidente, je remercie le secrétaire d'Etat de m'avoir fait part de la réponse exhaustive du ministre, qui ne fait que me conforter dans l'idée que les centres d'entreprises sont vraiment importants pour l'emploi des Bruxellois et sur la nécessité de les soutenir.

Je comprends moins bien la deuxième partie de sa réponse selon laquelle il semble dire qu'il ne serait pas nécessaire de soutenir l'initiative privée en la matière.

Je reviendrai bien entendu sur ce point ultérieurement.

**Mme la Présidente.** — L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. ALAIN DAEMS A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, CONCERNANT « L'EXISTENCE OU NON D'UNE CRISE DU LOGEMENT EN REGION BRUXELLOISE »**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMSAAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « HET AL DAN NIET BESTAAN VAN EEN HUISVESTINGSCRISIS IN HET BRUSSELS GEWEST »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Daems pour poser sa question.

**M. Alain Daems.** — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Chers Collègues, ce matin, en réponse à une interpellation, M. Ducarme a dit que la presse avait mal relayé ses propos et qu'il n'avait jamais tenu les propos qu'on lui prêtait.

J'espère qu'il n'en ira pas de même dans ce cas-ci, et quand bien même ce serait le cas, j'espère que cela n'épuisera pas le débat et que nous ne nous arrêterons pas à cette question.

Toujours est-il que la presse a fait écho des enseignements provenant d'une étude de CLI-Stadim, à savoir :

1. Il n'y a pas de crise du logement à Bruxelles, même si la hausse démographique n'a pas été compensée par une production de logements supplémentaires.
2. L'élargissement de l'Europe européenne, prévue pour le mois de mai et la demande de logements y afférents, non seulement pour les fonctionnaires mais aussi pour ceux qui veulent habiter ici, n'influeraient pas les prix de vente.
3. Les espaces existants pour accueillir l'élargissement de l'Europe à savoir 3.000 à 4.000 logements, tout en répondant à la croissance interne et à une politique d'attractivité de nouveaux Bruxellois.

4. En cinq ans — de 1997 à 2002 — les prix ont augmenté de 31 % pour une maison et de 37 % pour un appartement. Comme on peut s'en douter, les revenus n'ont pas augmenté à due concurrence.

5. La soi-disant crise du logement est donc, en réalité, un problème de revenus et, par conséquent, d'emploi et de formation.

L'ordre du jour de nos séances doit manifestement être diffusé assez largement parce que j'ai reçu, depuis lors, quelques e-mails me remerciant d'avoir posé la question et me demandant s'il était possible de disposer, si pas de l'étude dans son entièreté, de ses principales conclusions. Je vous demanderai de bien vouloir me les exposer.

J'avais déposé une demande d'interpellation, mais le Bureau élargi a transformé ma demande en question orale. Peut-être me donnerez-vous cette étude ? Ou comment l'obtenir ?

Si le plan d'avenir prévoit la construction de 5.000 à 6.000 logements en 5 ans, mais que 4.000 serviront à satisfaire la nouvelle demande européenne, dois-je en déduire que, pour vous, Monsieur Draps, la demande interne des Bruxellois et la politique d'attractivité à l'égard de personnes qui vivraient dans les deux autres régions ne s'élève qu'à 1.000 ou 2.000 logements ?

Disposez-vous d'autres chiffres qui vous permettent de préciser la demande européenne et la demande interne en logements ?

Enfin, que pouvez-vous me dire de la proposition évoquée dans la presse d'utiliser les « parkings peu fréquentés » des grandes surfaces pour y construire des logements ? Cela fait-il partie du plan d'avenir ou s'agit-il d'une proposition concurrente ?

Voilà les questions précises que je voulais vous poser en prenant acte — vous avez peut-être un commentaire à faire à ce sujet — que M. Ducarme a dit la semaine dernière en votre absence, lorsque je lui demandais, au nom de mon groupe, s'il y avait ou non, aux yeux du gouvernement, une crise du logement — ce que M. Hutchinson a affirmé à plusieurs reprises — « Oui, il y a une crise du logement en Région bruxelloise ». C'est la raison pour laquelle je ne vous pose plus de questions sur ce point — le gouvernement a tranché — mais sur les enseignements à tirer de l'étude CLI-Stadim j'aimerais vous entendre.

*(M. Marc Cools, Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)*

*(De heer Marc Cools, Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

**M. Willem Draps,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Monsieur le Président, Monsieur Daems, je suis d'accord avec vous, avec tout le respect que je dois pour les décisions souveraines du Bureau élargi. Le propos eut peut-être mérité une interpellation mais votre question me donne l'occasion de revenir sur certains éléments que vous

avez évoqués et qui simplifient de manière assez outrageuse les conclusions de l'étude CLI-Stadim.

Premièrement, il n'a jamais été dit ni écrit qu'il n'y avait pas de crise du logement en Région bruxelloise. Ce qui a été écrit dans l'étude et retranscrit dans la presse c'est que la problématique du logement en Région bruxelloise, ou la crise du logement si vous préférez est plus le fait de l'appauvrissement de sa population, notamment par rapport aux deux régions voisines, que de l'augmentation des prix de l'immobilier.

Il y a, en effet, un décalage croissant entre le pouvoir d'achat des Bruxellois, qui en moyenne a tendance à stagner, et les prix de l'immobilier, qui sont en progression constante. A cet égard, la crise du logement bruxellois peut être assimilée à une crise de l'emploi et de la formation puisque c'est bien la faiblesse du pouvoir d'achat des Bruxellois qui les handicape à accéder à un logement décent et adapté à Bruxelles.

Ce que je réaffirme par contre aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas, à l'exception du secteur du logement social, de crise de logements à Bruxelles, c'est-à-dire de pénurie de logements par rapport à la demande.

Vous reconnaitrez avec moi, Monsieur Daems, que les Bruxellois ne sont pas forcés, fort heureusement, de partager, comme le font aujourd'hui pas mal d'autres Européens — je pense notamment à la situation qui prévaut à Amsterdam ou à Barcelone —, leur habitation soit avec des cohabitants, soit de se retrouver dans le même appartement avec souvent des enfants, qui ont atteint 30 ans, ou leurs aîeux, qui n'ont pas la possibilité de se loger en toute indépendance. Ce sont là des situations que l'on rencontre régulièrement dans d'autres villes européennes et qui n'ont que très peu cours dans notre région. Actuellement, il n'y a pas dans le secteur du logement libre des listes d'attente. Indiscutablement, il y a un problème d'inadéquation de l'offre et de la demande dans le secteur du logement social.

En préparant votre question, vous avez fait la distinction entre les concepts de crise du logement en général et de crise de logements due à une insuffisance globale de l'offre.

Deuxièmement, il est indiscutable à nouveau que la présence des institutions internationales à Bruxelles influe sensiblement sur les prix de certains biens immobiliers dans certains quartiers.

Par contre, l'étude démontre clairement, malgré certaines allégations proférées, qu'il n'y a pas de corrélation directe entre l'évolution des prix moyens des ventes immobilières et les élargissements successifs de l'Union européenne en 1973, en 1981 en 1986, en 1995, et nous verrons pour 2004.

A cet égard, je crois qu'il était opportun d'expliquer aux Bruxellois que l'impact des élargissements sur les prix de l'immobilier à Bruxelles doit être relativisé et que l'arrivée des nouveaux fonctionnaires européens n'est pas l'origine de l'augmentation des prix dans nos 19 communes.

L'étude révèle que, dans le cadre de cette augmentation des prix du logement, on constate des augmentations plus rapides sur les prix moyens pratiqués tant en Flandre qu'en Wallonie avec cette curiosité, qui ressort clairement des faits, aujourd'hui, le prix moyen d'un

appartement en Flandre est supérieur, de peu, à celui d'un appartement à Bruxelles. L'étude rappelle également que les prix de l'immobilier résidentiel ont rapidement augmenté dans l'Europe entière et que la Belgique est, à cet égard, bien en-deçà de ce qu'on a constaté en Angleterre et en Espagne.

En ce qui concerne la production de logements publics et l'arrivée des nouveaux Européens à Bruxelles, il me semble que vous méconnaissiez les conditions de revenus dont bénéficient ou bénéficieront l'ensemble des nouveaux arrivants européens, car vous savez comme moi que l'accès aux logements moyens et sociaux est attribué en fonction du niveau des revenus des demandeurs. Et il est inutile de dire que les nouveaux Européens ne satisferont pas les critères de revenus.

Quant à la quantification de la demande interne globale, l'étude aborde cette question en fonction de l'évolution du solde migratoire et des taux de croissance naturelle de la population. Dans ce contexte et malgré les résultats de l'enquête INS 2001, l'étude souligne la rareté des sources de statistiques fiables, indispensables pour déterminer avec précision les besoins locatifs et acquisitifs de la population bruxelloise. C'est pour cela que le gouvernement reste très attentif à une proposition de mon collègue M. Hutchinson visant à mettre en œuvre un observatoire du logement, qui permettrait de se doter d'un outil peut-être plus performant en termes d'évaluation des besoins.

Je terminerai très brièvement en disant que l'utilisation de surfaces disponibles, notamment des aires de parking, ne constitue qu'un phénomène très marginal. Ce n'est pas là que réside l'essentiel de l'étude.

Aller plus loin nous entraînerait dans des débats sortant du cadre de cette question orale. Je n'ai cependant aucune objection à vous communiquer le texte de synthèse de cette étude; il sera à votre disposition.

**M. le Président.** — La parole est à M. Michel Lemaire.

**M. Michel Lemaire.** — Monsieur le Président, ne pourrait-on demander au secrétaire d'Etat de transmettre ce résumé aux membres de la commission Logement ?

**M. le Président.** — La parole est à M. Alain Daems.

**M. Alain Daems.** — Monsieur le Président, j'allais proposer la même chose.

Mais ce n'était pas une question complémentaire, c'était une proposition qui constitue aussi une question.

Monsieur Draps, dans la méthodologie employée par CLI-Stadim je me demande si vous leur avez suggéré de lire l'étude commandée par la commission du Logement concernant le logement moyen. En effet, si c'était le cas, leurs conclusions et celles de cette étude sont frontalement contradictoires, notamment sur la question de la crise.

Le revenu des Bruxellois a diminué légèrement depuis cinq ans, mais en comparant avec les deux régions voisines, nous remarquons que le revenu des Flamands et des Wallons n'a pas augmenté de 30 %, comme c'est le cas pour le logement en Région bruxelloise. Il

y a donc bien une crise du prix du logement dans notre région; aucune étude ne pourrait démontrer le contraire.

**M. Willem Draps**, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Monsieur le Président, je m'étonne de l'intervention de M. Lemaire : l'étude a été envoyée à l'ensemble des membres de la commission du Logement.

**M. Yaron Pesztat**. — Je pense que l'étude a été demandée par les services. Elle n'a pas été distribuée aux membres.

**M. Willem Draps**, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Nous ne pourrions pas aborder cette question plus avant, au niveau de la méthodologie, durant cette séance publique, mais je me tiens à la disposition de la commission du Logement pour éventuellement expliciter la méthodologie suivie par cette étude.

**M. le Président**. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

**QUESTION ORALE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A M. ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT ET DE L'ENERGIE, CONCERNANT « LE TRANSFERT DE LA DETTE DU FADELS VERS LES SOCIETES REGIONALES DU LOGEMENT »**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN AAN DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET HUISVESTING EN ENERGIE, BETREFFENDE « DE OVERDRACHT VAN DE SCHULD VAN HET ALESH NAAR DE GEWESTELIJKE HUISVESTINGSMAATSCHAPPIJEN »**

**M. le Président**. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen pour poser sa question.

**M. Jean-Pierre Cornelissen**. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, l'un des aspects de l'accord conclu entre l'Etat fédéral et les entités fédérées, en vue de réduire la dette des pouvoirs publics belges au sens de Maestricht, entraîne le transfert de la dette du FADELS vers les sociétés régionales de logement.

Durant les six dernières années, l'encours global de la dette a diminué de 1,013 milliards d'euros pour atteindre le chiffre de 4,479 milliard d'euros. La part bruxelloise de cette dette est passée de 0,306 à 0,229 milliard d'euros, soit une réduction en pourcentage de 25,2 %, ce qui constitue à l'évidence une meilleure performance que dans les deux autres régions. A ce rythme, toutes choses restant égales, on assisterait à l'extinction de la dette bruxelloise en 2011, soit dans à peine huit ans.

L'accord entre l'état fédéral et les entités fédérées implique que la SLRB, tout comme ses consœurs flamande et wallonne, devrait em-

prunter le montant dû par le FADELS à l'égard des marchés. Cette démarche suscite les questions suivantes :

1. La SLRB est-elle habilitée ou peut-elle l'être à emprunter en vue d'assurer des refinancements ?
2. Si cet emprunt est réalisé, est-il garanti par la région ?
3. Le « *rating* » de l'emprunt étant moins élevé que celui du FADELS, quelles seront les implications en matière de charge d'intérêts complémentaire ?
4. Pouvez-vous me confirmer que ce sera bien l'Etat fédéral qui paiera les intérêts des échéances, car il serait paradoxal que les régions paient deux fois étant donné qu'elles financeraient les charges du nouvel emprunt et que par ailleurs l'Etat fédéral pourrait placer l'argent reçu des sociétés régionales ?
5. La dette de l'entité bruxelloise à l'égard des marchés devant être diminuée du montant de la perte des emprunts à avantages fiscaux (AFV) que l'Etat fédéral ristourne aux régions et qui constitue en quelque sorte un subside perpétuel, comment celui-ci serait-il calculé à l'avenir ? S'agirait-il d'un montant global venant en déduction de l'emprunt à contracter par la SLRB ? Sur quelles bases serait-il calculé ?
6. Pouvez-vous garantir que l'emprunt nouveau ne sera pas conclu pour une durée supérieure (environ 8 ans) au remboursement de la dette, tel qu'il aurait abouti si l'ancien système avait été maintenu ?
7. Le FADELS est-il conservé ? Dans la négative, comment assurera-t-on le reclassement correct d'un personnel qui a effectué un travail de grande qualité depuis la création de cet organe, tout au début de la régionalisation de la société du logement ?

Je reconnais que mes questions sont nombreuses mais vous vous souviendrez, qu'au départ, il devait s'agir d'une interpellation, laquelle aurait pu être également développée en commission. Le Bureau élargi étant souverain, on a décidé de la programmer en plénière.

**M. le Président**. — La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat.

**M. Alain Hutchinson**, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Monsieur Cornelissen, je vais bien entendre apporter une réponse à vos questions. Il ne s'agit cependant que d'une réponse provisoire et que le débat que nous abordons ici est au centre des négociations budgétaires qui ont lieu pour le moment au sein du gouvernement. C'est donc en fonction de l'état actuel de la question que je vous apporte ces réponses.

La dette de la SLRB à l'égard du FADELS se monte à 528.163.504 euros. A cette dette correspond un volume d'emprunt contracté sur le marché privé de 228.920.994 euros. Le total des annuités à payer par la SLRB jusqu'en 2055 au FADELS se chiffre, lui, à 860.785.024 euros.

La SLRB peut recourir à l'emprunt sur la base de l'article 9 de l'ordonnance du 9 septembre 1993, moyennant accord du gouvernement. La région peut aussi garantir ces emprunts.

Si la SLRB devait emprunter — mais ce n'est pas la seule hypothèse qui est actuellement suivie — la région garantirait cet emprunt pour obtenir un taux d'intérêt plus favorable, comme vous pouvez vous en douter.

Vous me demandez ce qui se passera si le rating est moins favorable, qui paiera les intérêts dus à chaque échéance ou comment sera converti l'avantage fiscal de certains prêts souscrits par le FADELS. Il est trop tôt pour aborder ces questions. Le principe arrêté est celui de la neutralité budgétaire absolue de l'opération pour le budget logements de la région. Croyez bien que j'y veillerai.

En ce qui concerne la durée de l'emprunt que la SLRB devait souscrire, je m'interroge sur le chiffre de huit ans que vous annoncez. En effet, votre question précise que la région a réussi par une politique volontariste de réduire sa dette de 25 % en 6 ans. Je ne vois pas bien comment nous pourrions dans ce cadre rembourser les 75 % restants en huit ans.

La SLRB doit rembourser sa dette jusqu'en 2055. Il pourrait être également question d'étaler le remboursement jusqu'au terme initialement prévu pour retrouver les marges de manœuvre dont nous aurions bien besoin, compte tenu des enjeux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

Votre dernière question ne relève pas exactement de ma responsabilité. La seule information que je puis vous donner c'est que la dette des sociétés régionales s'éteindra avec l'opération en cours. J'ignore si l'Etat fédéral la remboursera et de quelle manière elle le fera. Je ne sais pas non plus ce qu'il adviendra du personnel du FADELS car je n'ai pas l'occasion d'avoir des renseignements à ce propos.

**M. le Président.** — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen.

**M. Jean-Pierre Cornelissen.** — Monsieur le Président, je tiens à remercier le secrétaire d'Etat pour les précisions qu'il a apportées aux diverses questions auxquelles il était possible de répondre à ce stade. Je ne manquerai pas de revenir sur le sujet ultérieurement.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A M. ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT, CONCERNANT « L'ELECTION DES CONSEILS CONSULTATIFS DE LOCATAIRES »**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN AAN DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BEVOEGD VOOR HUISVESTING, BETREFFENDE « DE VERKIEZING VAN DE HUURDERS-ADVIESRADEN »**

**M. le Président.** — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen pour poser sa question.

**M. Jean-Pierre Cornelissen.** — Monsieur le Président, je me réjouis bien évidemment de la mise en œuvre de cette ordonnance qu'avec d'autres collègues nous avons initiée et qui vise à renforcer

les mécanismes démocratiques de participation à la gestion quotidienne des SISP dans des matières qui touchent de très près les locataires.

On se rappelle qu'il s'agit aussi bien du Règlement d'ordre intérieur que des charges locatives, l'entretien, les rénovations, les abords, etc ...

J'ai toutefois été surpris par l'introduction d'un processus de « parrainage » assez complexe, qui apparaît dans la brochure diffusée par la SLRB et qui, d'une part, semble dépasser la volonté du législateur et, d'autre part, risque d'entraîner la raréfaction des candidatures.

Dans le texte d'origine, dans le texte amendé, nous n'avons jamais songé à une espèce de filtre. Cependant, c'est ce qui se produit.

Par ailleurs, il me semble qu'un certain nombre de dispositions de l'arrêté alourdissent exagérément la procédure.

Ainsi, le dépôt des listes de candidats doit, à peine de nullité, se faire par lettre recommandée. N'est-ce pas dissuasif ? En effet, les personnes devront se rendre à la poste, y faire la file pour y remettre leur lettre, sans compter que cela engage quelques frais, etc ... N'eut-on pas pu retenir un dépôt au secrétariat de la SISP moyennant récépissé, comme cela se pratique du reste pour les élections des conseils communaux ?

Enfin, le fait de ne pas permettre des candidatures individuelles mais d'obliger à la confection de listes de cinq candidats au minimum risque également de s'avérer contre-productif.

**M. le Président.** — La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat.

**M. Alain Hutchinson,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Monsieur le Président, Monsieur Cornelissen, le processus de parrainage des listes de candidats aux élections des conseils consultatifs des locataires découle d'une réflexion effectuée avec l'ensemble des interlocuteurs du secteur.

Personne ne souhaite que l'extrême-droite ne profite de ces élections pour se servir des conseils comme tribune à leurs idées anti-démocratiques. Afin d'encadrer les listes de candidature, l'idée d'un parrainage des listes a fait son chemin. La charte de respect des valeurs démocratiques, signée par les candidats et cosignée par une ou plusieurs associations agréés conformément à l'arrêté, a une valeur sinon contraignante, du moins morale. Tout candidat signataire de la charte s'engage tout particulièrement jusqu'à la date de l'élection, et dans l'exercice éventuel de son mandat, à respecter l'intégrité des textes constitutionnels, légaux et réglementaires, et en particulier les lois du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et du 25 février 2003 tendant à lutter contre la discrimination et modifiant la loi créant un Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Je ne partage pas votre point de vue quand vous dites que l'exigence de signature de l'achat risque d'entraîner la raréfaction des candidatures. Si raréfaction il y a, cela sera dans le bon sens et nous n'aurons qu'à nous féliciter de la non-participation de candidats qui ne souhaiteraient pas adhérer à ces valeurs démocratiques.

Ensuite, en ce qui concerne le dépôt des candidatures par lettre recommandée, ce procédé permettra à tout candidat d'avoir un recours certain en cas de contestation. Il pourra prouver que sa lettre a bien été postée à une date déterminée, ce qui est moins certain par courrier régulier.

L'exigence de voir les candidats se présenter sur des listes comprenant cinq personnes minimum vise à privilégier, dès l'introduction de la candidature, une réflexion collective centrée sur l'intérêt général des locataires plutôt que sur la défense d'intérêts individuels.

L'objectif est en effet de voir porter ces problématiques au sein du Conseil Consultatif et je constate que le dépôt de candidatures individuelles, comme ce fut le cas en Wallonie, a abouti progressivement, dans de nombreuses sociétés, à couper le lien entre les délégués et ceux qu'ils se doivent de représenter. Cette démarche, qui risque effectivement de réduire le nombre de candidatures individuelles, impulsives et insuffisamment réfléchies, vise à assurer la pérennité d'un dispositif très largement porté par le Parlement et dont je souhaite qu'il marque de manière durable les relations futures entre les SISF et les locataires.

Je vous ai longuement informé des raisons qui m'ont poussé à privilégier le parrainage des candidatures par des associations agréées et la constitution de listes. Vous semblez considérer que le gouvernement a dépassé la volonté du législateur dans l'arrêté du gouvernement. Je tiens à souligner que le Conseil d'Etat n'a fait aucune remarque à ce propos dans l'avis rendu.

Vous devez aussi savoir, Monsieur Cornelissen, que l'installation de ces conseils consultatifs n'est pas perçue de la même manière par l'ensemble des sociétés de logements sociaux. J'ai donc voulu, au travers de cet arrêté, mettre toutes les chances du côté de cette opération souhaitée par le Parlement. Je m'efforce de prendre les dispositions nécessaires à sa réussite et d'améliorer ainsi les relations entre locataires et propriétaires.

Sur la base d'une mission que je lui ai confiée, la FeBul, Fédération bruxelloise des Unions de Locataires, fait actuellement le tour des sociétés, afin de présenter aux locataires une vidéo qui explique, au-delà de la petite brochure déjà distribuée, l'importance de l'enjeu et les détails du mécanisme. Nous réalisons d'importants efforts pour sensibiliser les occupants de ces logements ainsi que les directions des sociétés de logements sociaux, en tout cas certaines d'entre elles, au bon fonctionnement de ces futurs conseils consultatifs.

**M. le Président.** — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen pour une réplique.

**M. Jean-Pierre Cornelissen.** — Monsieur le Président, la réponse de M. le Ministre appelle quelques commentaires de ma part.

Tout d'abord, la lutte contre la présence de l'extrême-droite — où que ce soit, et donc également au sein des conseils consultatifs des locataires — me ravit mais, quelle que soit la formule adoptée, si l'extrême-droite souhaite vraiment s'introduire dans ces Conseils, ce n'est pas ce mécanisme qui l'en empêchera.

Ensuite, vous auriez certainement pu exiger la signature de la charte, ce document pouvant fort bien être remis immédiatement au secrétariat ou en même temps que la candidature, sans qu'il faille

passer par une série d'associations dont un certain nombre, vous devez le savoir, ont une couleur bien définie. Cela choque probablement certains occupants de logements sociaux de devoir passer par des associations, soit qu'ils ne connaissent pas, soit qu'ils ne connaissent que trop bien. Vous auriez pu atteindre le même but — obtenir un engagement moral en terme de démocratie — en vous limitant à la charte, sans passer par les associations.

Vous ne m'avez pas répondu au sujet du recommandé. Je ne vous suggérerais pas d'envoyer le document par simple courrier, mais de le remettre contre récépissé, peut-être en même temps que la Charte, au secrétariat de la société.

Enfin, après avoir effectué quelques coups de sonde, je peux vous assurer que les citoyens désireux de s'engager auront des difficultés à trouver quatre autres personnes, qu'ils connaissent, dans la société. Idéalement on souhaite que le candidat ne s'adresse pas automatiquement à ses voisins immédiats, mais choisisse des personnes dans un autre bloc ou dans une autre partie constitutive de la société.

*(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)*

*(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)*

A mon avis, vous risquez, non de repousser des candidatures irréfléchies, mais de repousser des personnes que l'idée de devoir trouver quatre autres candidats désireux de s'investir découragera. N'oubliez pas non plus que les logements sociaux comptent un grand nombre de personnes âgées.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat.

**M. Alain Hutchinson,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Madame la Présidente, les échos qui me sont parvenus et les contacts que j'ai eus dans certaines réunions de locataires m'incitent à être moins pessimiste que M. Cornelissen à l'égard de ces mesures.

Comme c'est la première fois, il est exact que dans une certaine mesure, nous essuyons les plâtres, nous ignorons combien de listes seront présentées — nous le saurons à la fin novembre — et combien de personnes présenteront leur candidature. Il est de toute façon difficile, en général, de faire bouger les locataires, quel que soit le type d'activité proposé. Ce que je trouve important en l'occurrence, c'est de créer une sorte d'émulation qui ne soit pas simplement le fait d'une personnalité, comme c'est parfois le cas dans certaines sociétés, mais qui soit le fait d'un groupe de locataires. Nous souhaitons voir apparaître une dynamique : c'est en tout cas le pari que je me suis lancé.

Pour ce qui est du recommandé, j'ai essayé de vous répondre de manière diplomate mais mes propos n'ont sans doute pas été suffisamment précis. Ce que je voulais vous faire comprendre, c'est mon souci d'éviter les situations dans lesquelles des locataires déposent leur candidature dans l'une ou l'autre société — je ne citerai pas de nom — et qu'on nous dise qu'ils ne l'ont pas fait. Je peux vous assurer que de telles pratiques peuvent se passer dans certaines



sociétés bruxelloises. Cela arrive d'ailleurs sur le plan des inscriptions. Je suis donc très attentif à cet aspect des choses.

**M. Jean-Pierre Cornelissen.** — Ce que vous dites est très grave.

**M. Alain Hutchinson,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — C'est en effet très grave. Donc, je préfère qu'il y ait une démarche officielle, par le biais d'un envoi recommandé, ce qui évite toute contestation sur le dépôt de la candidature, le délai y afférent, la validité de l'échéance.

Nous interrompons ici nos travaux pour reprendre l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie te hervatten.

— *La séance plénière est suspendue à 18 h.*

*De plenaire vergadering wordt geschorst om 18 uur.*

— *Elle est reprise à 18 h 20.*

*Ze wordt om 18.20 uur hervat.*

**Mme la Présidente.** — La séance plénière est reprise.

De plenaire vergadering wordt hervat.

#### **DEMANDE D'AUTORISATION DES POURSUITES A CHARGE D'UN MEMBRE DU CONSEIL**

*Examen et vote sur les conclusions de la commission des Poursuites  
(Application de l'article 58 du Règlement)*

#### **VERZOEK TOT MACTIGING TOT VERVOLGING VAN EEN LID VAN DE RAAD**

*Onderzoek en stemming over de conclusies van de Commissie voor de vervolgingen  
(Toepassing van artikel 58 van het Reglement)*

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle l'examen et le vote sur les conclusions de la commission des Poursuites relatives à la demande d'autorisation des poursuites à charge d'un membre du Conseil.

Aan de orde is het onderzoek en de stemming over de conclusies van de commissie voor de Vervolgingen betreffende het verzoek tot machtiging tot vervolging van een lid van de Raad.

Conformément à l'article 58 du Règlement du Conseil, je vous propose que le Conseil se forme en comité secret pour délibérer sur les conclusions de la commission des Poursuites.

Overeenkomstig artikel 58 van het Reglement van de Raad stel ik u voor dat de Raad met gesloten deuren beraadslaagt over de conclusies van de commissie voor de Vervolgingen.

Pas d'observation ? (*Non.*)

Geen bezwaar ? (*Neen.*)

J'invite les interprètes à prêter le serment suivant entre mes mains : « Je jure de respecter le secret des délibérations. »

Ik verzoek de tolken de volgende eed in mijn handen af te leggen : « Ik zweer het geheim van de beraadslagingen te bewaren ».

*Les interprètes prêtent le serment.*

*De tolken leggen de eed af.*

**Mme la Présidente.** — Il vous est donné acte de votre prestation de serment.

*Le Conseil se forme en comité secret.*

*De Raad vergadert met gesloten deuren.*

**Mme la Présidente.** — Je prie les personnes qui ne sont pas membres de l'Assemblée, à l'exception du greffier et du greffier adjoint, de bien vouloir quitter l'hémicycle.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Ik verzoek de personen die geen lid zijn van de Raad, behalve de griffier en de adjunct-griffier, het halfroond te verlaten.

— *La séance publique est suspendue à 18 h 25.*

*De openbare vergadering wordt geschorst om 18.25 uur.*

— *Elle est reprise à 18 h 40.*

*Ze wordt om 18.40 uur hervat.*

**Mme la Présidente.** — La séance publique est reprise.

De openbare vergadering wordt hervat.

Plusieurs collègues ont décidé de sortir de l'hémicycle, pour des raisons logiques par rapport à des plaintes antérieures.

Voici le résultat du vote secret.

Les conclusions de la commission des Poursuites (visant à autoriser les poursuites à charge d'un membre du Conseil) ont été adoptées par 48 voix contre 7 et 2 abstentions.

De conclusies van de commissie voor de Vervolgingen (betreffende de machtiging tot vervolging van een lid van de Raad) werden aangenomen met 48 stemmen tegen 7, bij 2 onthoudingen.

#### **VOTES NOMINATIFS**

#### **NAAMSTEMMINGEN**

#### **ORDRE DU JOUR PUR ET SIMPLE DEPOSE EN CONCLUSION DE LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT**

**NAAMSTEMMING OVER DE EENVOUDIGE MOTIE INGE-  
DIEND TOT BESLUIT VAN DE ALGEMENE BELEIDSVER-  
KLARING VAN DE REGERING**

*Votes nominatif*

*Naamstemming*

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple déposé en conclusion de la déclaration de politique générale du gouvernement.

Aan de orde is de naamstemming over de eenvoudige motie ingediend tot besluit van de algemene beleidsverklaring van de regering.

Cet ordre du jour pur et simple a été déposé par Mme Marion Lemesre, M. Rudi Vervoort, Mme Brigitte Grouwels et M. Sven Gatz.

Deze eenvoudige motie werd door mevrouw Marion Lemesre, de heer Rudi Vervoort, mevrouw Brigitte Grouwels en de heer Sven Gatz ingediend.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ?  
(*Non.*)

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring ? (*Neen.*)

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

Résultat du vote :

64 membres sont présents.

39 répondent oui.

24 répondent non.

1 s'abstient.

Uitslag van de stemming :

64 leden zijn aanwezig.

39 antwoorden ja.

24 antwoorden nee.

1 onthoudt zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mme Bouarfa, M. Bultot, Mme Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, De Wolf, Decourty, Mme Dufourny, MM. Gatz, Grijp, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, M. Smits, Mme Van Asbroeck, MM. Van Cranem, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Zenner, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, Arckens, Mmes Bastien, Braeckman, MM. Cereche, Daems, de Lobkowicz, Demol, Doukeridis, Mme Fraiteur, M. Galand, Mme Geuten, MM. Hance, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, M. Pesztat, Mmes Rorive, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

S'est abstenue :

Heeft zich onthouden :

Mme Saïdi.

**PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE  
DU 3 DECEMBRE 1992 RELATIVE A L'EXPLOITATION ET  
AU DEVELOPPEMENT DU CANAL, DU PORT, DE  
L'AVANT-PORT ET DE LEURS DEPENDANCES DANS LA  
REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, ET LA LOI DU 5 MAI  
1936 FIXANT LE STATUT DES CAPITAINES DE PORT**

*Vote nominatif sur l'ensemble*

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE  
ORDONNANTIE VAN 3 DECEMBER 1992 BETREFFENDE  
DE EXPLOITATIE EN DE ONTWIKKELING VAN HET  
KANAAL, DE HAVEN, DE VOORHAVEN EN DE AAN-  
HORIGHEDEN ERVAN IN HET BRUSSELS HOOFD-  
STEDELIJK GEWEST, EN VAN DE WET VAN 5 MEI 1936  
TOT VASTSTELLING VAN HET STATUUT DER HAVEN-  
KAPITEINS**

*Naamstemming over het geheel*

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

Résultat du vote :

64 membres sont présents.

60 votent oui.

4 s'abstiennent.

Uitslag van de stemming :

64 leden zijn aanwezig.

60 stemmen ja.

4 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mme Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Doulkeridis, Mmes Dufourny, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Hance, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Pesztat, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mmes Theunissen, Van Asbroeck, MM. Van

Cranem, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol et Van Assche.

**Mme la Présidente.** — Chers Collègues, cette séance est terminée.

Que tout le monde garde son optimisme, sa pugnacité ainsi que le verbe correct.

Je remercie encore tous les collègues présents durant cette semaine qui fut dure !

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van Mevrouw de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 18 h 45.*

*De plenaire vergadering wordt om 18.45 uur gesloten.*

